



CONSTRUISSONS
ENSEMBLE
L'AVENIR DES
OUTRE-MER



RÉCAPITULATIF DES TRAVAUX DU CT 3

ENTRE OCTOBRE 2017 ET MARS 2018

**Faire des Outre-mer des références
en matière de lutte
contre le changement climatique
et de préservation de la biodiversité**

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DES 2 SOUS-COMITÉS



> **Comité technique 3** - faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique ainsi que de préservation et valorisation de la biodiversité

Enjeux et besoins structurants identifiés :

Les travaux du CT3 englobent les enjeux de développement durable et objectifs portés par les deux lois récentes sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et sur la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016. Ils visent également **l'atteinte des objectifs fixés par les documents stratégiques élaborés sur le territoire par les acteurs locaux**, tels que le schéma d'aménagement régional, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, la programmation pluriannuelle de l'énergie...etc Ils s'inscrivent également dans une période charnière pour définir la stratégie de développement de la Guyane.

L'objectif recherché sur ce vaste périmètre, outre un nécessaire **rattrapage structurel** (par rapport à l'hexagone et entre les territoires) notamment en matière de gestion des déchets, est la **transition du territoire**, par l'excellence, l'innovation et la mise en valeur des ressources exceptionnelles de la Guyane (biodiversité, cultures, services éco-systémiques, potentiel en énergies renouvelables...) pour faire passer la Guyane d'un statut de territoire d'expérimentation à celui de territoire **créateur de richesses et d'emplois** au bénéfice, et par la mobilisation, de sa population. L'objectif est amené à dépasser progressivement le simple développement des filières vertes vers un développement durable de l'ensemble des activités afin d'ériger la Guyane en exemple et rendre ainsi le territoire vertueux, inclusif et très attractif.

La **compréhension des enjeux environnementaux**, et plus largement **des enjeux de développement durable**, par la population, les entreprises, et par les acteurs du territoire est donc fondamentale. Elle implique en particulier une amélioration de la collecte des connaissances scientifiques et de leur diffusion (sur les gaz à effet de serre, sur les changements climatiques et leurs impacts sur la biodiversité), le développement des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable, la mise en place de formations aux métiers verts sur le territoire ainsi que la création des conditions pour accueillir localement la recherche fondamentale ainsi qu'une véritable création de richesses au travers du développement durable. L'intégration de la dimension sociale apparaît également essentielle compte tenu du caractère pluriethnique et multiculturel de la Guyane.

Plus spécifiquement, concernant **la transition énergétique**, qui constitue tant un défi à relever qu'un levier de croissance, il s'agit également de répondre collectivement aux enjeux économiques et énergétiques, notamment la sécurité de l'approvisionnement en carburant et en électricité, l'accès à l'énergie pour les habitants des communes de l'intérieur et des zones situées le long des fleuves frontalières, le développement des énergies à partir de sources renouvelables, la lutte contre la précarité en matière d'énergie et de mobilité, ainsi que la maîtrise de la demande énergétique connaissant une croissance régulière générée par une croissance démographique et un développement économique sans égal.

La biodiversité constitue pour la Guyane une richesse exceptionnelle à l'échelle mondiale et un levier de développement réel, en particulier en matière de recherche scientifique et de biotechnologies, de production de bois et de produits dérivés, d'écotourisme, de pêche et d'agriculture durables. Ce levier semble cependant délicat à mobiliser si certaines contraintes ne sont pas levées, notamment en termes d'éducation à l'environnement et au développement durable, de formation et de création d'un environnement propice aux métiers de la biodiversité, et d'accompagnement de l'émergence et du portage des projets de développement durable.

Enfin, sur ces différents axes, les travaux du CT3, ont mis en exergue les **conditions de réussite pour opérer la transition** : besoin d'efficacité dans l'action, de concret dans les projets, de portée structurante, ainsi que d'adaptation de la réglementation et des procédures au contexte du territoire.

Projets retenus :

Le tableau récapitulatif des projets recensés lors des travaux du CT3, ainsi que toutes les fiches individuelles des projets sont annexés à la présente note. **Les projets ont été hiérarchisés en trois niveaux de priorité par le CT3 : P1 (niveau le plus prioritaire), P2 et P3.** Ont été classés en priorité P3 les projets ne répondant pas aux 5 critères suivants : existence de la fiche projet ; budget évalué ; concrétisation au plus tard en 2022 ; freins clairement décrits et « levables » a priori ; accord du porteur de projet. Les autres projets ont été classés en priorités P1 ou P2, en tenant compte des critères ci-après, établis par le CT3 : caractère **innovant** ; caractère **structurant** (portée du projet, importance stratégique pour le territoire, cohérence avec les politiques publiques) ; caractère **fédérateur** du projet ; faisabilité réelle ; pertinence au regard de la thématique du CT ; caractère transversal du projet.

Pour la sous-thématique énergie et changement climatique, décomposée selon les 5 catégories ci-dessous, **37 projets** ont été examinés, dont **17 classés en priorité P1**, 18 classés P2 et 2 classés P3 ; 8 projets ont été reçus après le 4ème atelier. Les projets considérés comme les plus structurants, matures et fédérateurs (priorités P1) sont :

1. **accélérer la concrétisation des projets d'énergies renouvelables** (2 projets P1) : La proposition d'un ensemble d'évolutions réglementaires destinées à répondre aux objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie en accélérant la concrétisation des projets d'énergie renouvelable sur le territoire, dont l'ensemble des projets recensés dans les ateliers du CT3 (2 projets P1 ci-après mentionnés et 8 projets P2) a été basculée au sein du CT mobilité ; levée de freins fonciers et administratifs permettant la concrétisation de 2 projets industriels (centrale énergétique de l'ouest guyanais et centrale biomasse de Cacao).
2. **soutenir la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment et les transports** (3 projets P1) : proposition d'évolution réglementaire pour développer la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment intégrée à une proposition plus large d'évolution de la réglementation via le CT mobilité ; soutien à un projet de construction de maison de l'énergie, bâtiment à énergie positive, dans l'ouest de la Guyane ; appui au développement de la filière émergente des éco-matériaux de construction sur le territoire.
3. **développer les filières de traitement des déchets** (5 projets P1) : 4 propositions d'évolutions réglementaires nécessaires au rattrapage structurel ainsi qu'à l'adaptation au contexte en matière de gestion des déchets sur le territoire ; soutien à la concrétisation du premier projet de valorisation énergétique des déchets sur le territoire.
4. **observer le changement climatique et conduire des expérimentations** (3 projets P1) : structuration d'une filière basée sur les technologies de l'hydrogène en Guyane ; implantation d'équipements pour l'observation du changement climatique dans le sud de la Guyane ; mise en place d'une organisation territoriale pour l'observation du carbone en Guyane.
5. **autres typologies de projets** (2 projets P1) : construction d'un terminal portuaire énergétique pour accompagner le développement de l'ouest guyanais ; mise en place d'une structure de promotion du développement durable auprès des acteurs économiques.

Parmi les projets reçus après le 4ème atelier figurent :

1. 5 projets de développement en EnR, compatibles avec les orientations de la PPE pour 4 d'entre eux.
2. 1 projet de développement d'éco-mobilité électrique sur un site touristique.
3. 2 projets relatifs à la gestion des déchets : la réalisation d'une ISDND et l'adaptation locale de la responsabilité élargie des producteurs.

Pour la sous-thématique biodiversité, décomposée selon les 6 catégories ci-dessous, **47 projets** ont été examinés, dont **15 classés en priorité P1**, 21 classés P2 et 11 classés P3 ; 3 projets ont été reçus après le 4ème atelier. Les projets considérés comme les plus structurants, matures et fédérateurs (priorités P1) sont :

1. **connaissance de la biodiversité** (3 projets en priorité 1) : développement d'une méthode fiable, robuste et économique d'inventaire des ressources forestières en Guyane ; renouvellement du Laboratoire d'excellence Centre d'Etude de la Biodiversité Amazonienne ; Observatoire des habitats naturels et de la biodiversité de Guyane ; investissements pour l'Office de la Biodiversité amazonienne de Guyane en tant qu'Agence régionale de la Biodiversité..
2. **éducation à l'environnement** (3 projets en priorité 1) : mise à disposition de connaissances pour la reconnaissance des arbres de Guyane ; création d'un premier centre d'hébergement dédié à l'EEDD en Guyane ; Formation universitaire BIOTROPICS sur la biodiversité et la santé en milieu tropical.
3. **protection / restauration de l'environnement** (4 projets en priorité 1) : mise en place de brigades nature ; suivi en temps réel de la déforestation à partir d'imageries Radar, optique et LIDAR sur tout le territoire de Guyane française et du plateau des Guyanes ; développement de méthodes innovantes de surveillance et de suivi par drone des activités légales et illégales sur le domaine forestier géré ; plateforme web multi-utilisateurs de suivi de la déforestation et de gestion du foncier.
4. **éco-tourisme** : bien que cette dimension soit reconnue essentielle pour le thème, le faible aspect structurant des projets proposé a conduit le CT à n'en retenir aucun en priorité 1 ; les 15 projets reçus ont cependant été transmis au groupe thématique transversal sur le tourisme.

5. **bio-ressources** (1 projet en priorité 1) : co-construction de solutions de production agricole alternative répondant aux besoins de productions et favorables à la biodiversité.
6. **intégration de la biodiversité dans la ville** (3 projets en priorité 1) : appropriation des Trames vertes et bleues dans les territoires ; aménagement d'un parcours le long de la Crique Fouillée dans l'agglomération cayennaise ; mise en place d'un service d'assistance technique aux maîtres d'ouvrage à l'Office de l'Eau de Guyane.

Par ailleurs, la **Collectivité territoriale de Guyane** (CTG) a transmis **3 demandes d'amendements normatifs** portant sur :

- l'accès aux ressources génétiques et partage des avantages (Titre V de la Loi Biodiversité de 2016),
- la perception et droits d'entrée dans les espaces naturels,
- la gouvernance et les politiques publiques locales en matière de biodiversité.

Ces demandes n'ont **pas été endossées par le CT3** qui en a simplement pris acte sans se prononcer sur leur opportunité.

Participation aux ateliers et structures représentées :

Le CT3 s'est réuni à 5 reprises entre le fin octobre 2017 et le fin mars 2018. Une réunion s'est tenue de manière publique à Matoury (CACL) le 27 novembre 2017. En février en mars, des sessions de travail spécifiques sur les thèmes « eau et biodiversité » et « énergie et changement climatique » ont été organisés pour discuter des projets signalés plus tardivement et consolider les projets prioritaires. Ont participé à ces réunions :

CTG : Hélène SIRDER, Frédéric BLANCHARD

CCOG : Guylaine BOURGUIGNON

AMG et CACL : Mylène MAZIA

CEB : Patrick LECANTE

CSRPN : Olivier TOSTAIN

PNRG : Pascal GOMBAULT, Erick BANNIS, Marie-Reine GIRAULT, Pascal GIFFARD

PAG : Gilles KLEITZ, Raphaëlle RINALDO

OEG : Clara NICOLAS

ONF : Aurélie BOCQUET, Julien PANCHOUT

ADEME : Pierre COURTIADÉ, Suzanne PONS, Sébastien CATALANO

EPFA : Denis GIROU, Jess PETIT-FRERE

AUDEG : Juliette GUIRADO

BRGM : Nicolas BRISSET

CNRS : Annaig LE GUEN

IRD : Michel BROSSARD

ORA : Kathy PANECHOU-PULCHERIE, Rodolphe SORPS

CCI : Georges CUYSSOT, Lise HERVE

Chambre d'agriculture : Albert SIONG

SARA : Guy PHILIPPE, Henri ROCHE, Etienne SAINTE-LUCE, Jean-François ROCHEFORT, Pedro SELGI

EDF : Christophe ALFEREZ

CESER : Jean-Louis ANTOINE, Stéphane LAMBERT

Interprobois : Eric BERLIOZ

CRPMEM : Georges-Michel KARAM

ONAG : Alexandre SOMMER

GDI : Franck ROUBAUD

GENERG : Gautier LE MAUX, Pierre PERROT

SEPANGUY : Claude SUZANON

GRAINE Guyane : Camille GUEDON

WWF : Philippe THIBAUT, Laurent KELLE

GEPOG : François JEANNE, Kévin PINEAU

Kwata : Benoît de THOISY

OSL : Georges GREPIN

Préfecture : Céline BERTHET, Bruno BERTHET, Joanna GIRARD, Philippe POGGI, Yves-Marie RENAUD

DEAL : Isabelle GERGON, Thomas PETITGUYOT, Yan SAUVALLE

CDC : Christian MOUTTON

Annexe :

- tableau récapitulatif des projets recensés lors des ateliers du CT3 et priorisés par ses membres
- fiches individuelles des projets et des demandes d'amendements normatifs

SOUS-THÉMATIQUE BIODIVERSITÉ



FICHES PROJETS CLASSÉES « PRIORITÉ 1 »

VOLET BIODIVERSITÉ



> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : eau et biodiversité / énergie et changement climatique

Projet : Développement d'une méthode fiable, robuste et économique d'inventaire des ressources forestières en Guyane

Porteur de projet: ONF International

Statut: Société par actions simplifiée à associé unique (SASU)

Créé en 1997, dans la continuité du département international de l'Office national des forêts (ONF), ONFI est un bureau de conseil et d'expertise en environnement qui a pour objet de valoriser les savoir-faire de l'ONF à l'international. En hausse continue depuis ses débuts, ONFI réalise aujourd'hui un chiffre d'affaire annuel de l'ordre de 9 M€ et emploie 80 personnes réparties entre le siège à Paris, ses filiales (ONF Brasil, Sylvafrica, ONF Cameroun) et sa succursale (ONF Andina).

Contact : Mathieu Rahm

Mail : Mathieu.rahm@onfinternational.com

Téléphone +594(0)694431946

DESCRIPTION DU PROJET

CONTEXTE

Un développement raisonné et éco-responsable des filières-bois, en lien avec les objectifs de développement durable et de préservation de la biodiversité, impliquent la mise en place de certaines mesures permettant le suivi et la projection des activités forestières dans un cadre de gestion durable. A ce titre, l'inventaire forestier national (IFN) a pour objectif de s'étendre aux territoires d'outre-mer. Toutefois, les méthodes d'inventaire en métropole sont peu transposables au contexte des forêts tropicales marquées par une grande complexité structurelle, une extrême diversité spécifique, d'importantes difficultés d'accès et des dynamiques de changements et de dégradations forestières très rapides.

OBJECTIFS DU PROJET

Ce projet de coopération avec le Suriname vise à renforcer les capacités locales et l'expertise régionale pour le développement d'une méthode d'inventaire forestier adaptée au contexte des forêts guyanaises afin d'optimiser le rapport coût-efficacité du système. Les sous-objectifs sont:

1. Structurer les échanges d'expérience et la mise en commun de moyens entre le Suriname et la Guyane;
2. Effectuer un diagnostic environnemental régional à l'échelle du Plateau des Guyanes
3. Travailler conjointement à l'élaboration de méthodes d'inventaire innovantes

ACTIONS PROPOSÉES

Les actions proposées pour mener à bien ces objectifs reposent sur différents volets ou work-packages (WP) :

FREINS À LEVER

Financements ?

Le projet étant opérationnel sur le plan technique, organisationnel et institutionnel, le consortium est maintenant à la recherche des financements nécessaires pour lancer les activités

- **WP1 : Animation des ateliers de travail.** Il rassemblera les services forestiers du Suriname, de la Guyane, et du Brésil mais aussi des spécialistes nationaux et internationaux des questions d'inventaires forestiers (Antilles, Brésil, Guyana...). Il visera à organiser des échanges d'expériences, d'outils, de données d'inventaires forestiers et à alimenter les réflexions sur l'adaptation des méthodes d'IFN en forêts amazoniennes dans le cadre d'un *colloque et d'un atelier de travail*.
- **WP2 : Diagnostic environnemental:** Productions cartographiques à l'échelle du Plateau des Guyanes, utilisant la télédétection et la modélisation. Il intégrera une analyse statistique des données forestières partagées, avec pour finalité de déterminer précisément les domaines communs aux différents pays (opportunités de mutualisation de données les plus efficaces pour une optimisation des efforts de collecte à l'échelle régionale).
- **WP3 : Collecte de données forestières et environnementales :** Les données collectées sur quelques sites frontaliers, en forêt naturelles et en forêts perturbées, seront coproduites avec le Suriname. Elles contribueront aux efforts de mutualisation et bancarisation de données forestières harmonisées (en lien avec le WP2).
- **WP4 : Recherche & développement** centré sur les outils LiDAR terrestres et aériens, il visera à réduire les coûts de collectes de données sur le terrain et à optimiser les efforts d'échantillonnages à travers le développement de stratégies de changements d'échelle.

Financement:

Synthèse des dépenses prévisionnelles	Montant (€)
Frais de personnel	300105
Frais de déplacement	28000
Frais logistiques (missions de terrain et ateliers)	94000
Prestations externes (acquisition de données, expertise)	192000
Communication et dissémination	10000
Total	624105

Échéancier:

#WP	1 ^e semestre	2 ^e semestre	3 ^e semestre	4 ^e semestre	5 ^e semestre	6 ^e semestre
WP1						
WP2						
WP3						
WP4						

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés

ONF International, IGN France, Institut de Recherche pour le Développement), Office national des forêts (ONF), Parc amazonien de Guyane (PAG), Stichting Bosbeheer en Bostoezicht (SBB – Suriname), CELOS (Suriname)

Partenaires à mobiliser

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le
changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : eau et biodiversité / énergie et changement climatique

Projet : Laboratoire d'excellence Centre d'étude de la Biodiversité Amazonienne – 2.0

Porteur de projet : CNRS

Coordinateur pour un projet multi-partenaires

Statut : (forme juridique) EPST

Le CNRS est un Établissement Public à caractère Scientifique et Technique. Son budget annuel est de 3,2 Md € environ. Il réunit 10 instituts de recherche, dont l'Institut Ecologie et Environnement, particulièrement investi en Guyane. Le CNRS représente environ 30 000 salariés, répartis de façon sensiblement égale entre la partie recherche et la partie accompagnement technique et administratif. L'USR LEEISA (unité de service et de recherche à 3 tutelles – CNRS, Université de Guyane, Ifremer-Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens), supporte de la coordination exécutive du LabEx CEBA depuis la Guyane.

Mail : Annaig.leguen@cnrs.fr

Téléphone 0694 40 85 65

DESCRIPTION DU PROJET

CONTEXTE

Il est d'une importance fondamentale de comprendre comment la biodiversité des écosystèmes tropicaux contribue au maintien des services écosystémiques, comment elle peut fournir des ressources pour le bien-être humain, et si ces changements environnementaux globaux, dont le changement climatique, mais aussi les dynamiques démographiques et économiques pourraient modifier de manière critique la biodiversité.

La Guyane est un laboratoire naturel idéal pour la biodiversité tropicale, rassemblant une expertise scientifique inégalée dans les domaines de la recherche sur la biodiversité, de la médecine tropicale, de la foresterie tropicale et de l'écologie évolutive.

Labellisé en 1^{ère} vague du Programme Investissement d'Avenir du Gouvernement en 2011, le Laboratoire d'Excellence CEBA fédère un réseau d'équipes de recherche françaises internationalement reconnues étudiant la biodiversité en Amazonie. Il favorise une recherche de pointe sur la biodiversité en Guyane, encourage les collaborations avec les pays d'Amérique du Sud, insiste sur la nécessité de répercuter les résultats de recherche fondamentale à la société, contribue à l'éducation et la formation et est un partenaire central dans le développement de politiques publiques en matière de gestion de l'environnement en Guyane.

Le LabEx CEBA arrive à échéance au 31 décembre 2019. Son renouvellement est une préoccupation majeure des équipes de recherche et de l'Université de Guyane car c'est un pilier de la structuration du tryptique recherche-formation-innovation en Guyane. Les premiers contacts avec le SGPI annoncent une évaluation en 2018 d'un projet de prolongation des Labex n'étant pas inscrits dans une IDEX, c'est le cas du LabEx CEBA, l'Université de Guyane n'étant pas reliée à un IDEX.

FREINS À LEVER

Financements : 20 M€ sur 10 ans pour un consortium de 11 organismes de recherche

Autres : Sensibiliser le SGPI (Secrétariat Général pour l'Investissement) au contexte guyanais en termes de recherche et formation, ainsi que de ressources financières locales, et de l'importance du renouvellement du LabEx CEBA pour le territoire

Depuis sa fructueuse évaluation à mi-parcours en 2015, le Labex CEBA prépare sa suite, basée sur un élargissement de son périmètre aux domaines du littoral aux services écosystémiques liés à ces milieux de mangrove, aux ressources halieutiques et aux enjeux des impacts des changements globaux sur ces milieux « hotspots » de biodiversité.

Les mots clés du Labex CEBA se résument à :

- formation
- attractivité
- excellence

Enfin, le Labex CEBA 2.0 se positionnera comme appui à l'Ecole Universitaire de Recherche (EUR) BIOTROPICS qui est un projet d'envergure indispensable au territoire pour renforcer la formation sur les thèmes Biodiversité et Santé.

OBJECTIFS DU PROJET

Grâce à sa structure en réseau, l'accent mis sur l'excellence scientifique et ses moyens sur le long terme, le labex CEBA se trouve dans une position unique pour favoriser l'innovation dans la recherche sur la biodiversité en Guyane, et agir en synergie avec le monde académique et les porteurs d'enjeux.

Le Labex CEBA s'appuie sur des infrastructures visibles à l'international, comme la Station des Nouragues ou le Vectopole, et qui sont d'ores et déjà des références en matière d'étude du changement climatique et des changements globaux.

Le projet de Labex CEBA 2.0 s'appuie sur une fédération déjà existante et l'expérience de 7 ans de réussite tant dans l'excellence de la formation, de la recherche que de l'attractivité internationale. Il a la capacité d'employer de nombreux doctorants et d'abonder les 2 uniques contrats de l'Université de Guyane. 25 doctorats ont été financés sur le labex CEBA actuel. Le Labex donne la possibilité de former les futurs professeurs et les cadres qui seront les moteurs du développement de la Guyane à leur entrée dans le monde professionnel.

ACTIONS PROPOSÉES

Un appui des Assises de l'Outremer est nécessaire pour sensibiliser le SGPI, l'ANR et les évaluateurs du PIA3 à l'impact du LabEx CEBA en Guyane et de la nécessité de poursuivre cette opération en élargissant les thématiques scientifiques et en renforçant les initiatives déjà lancées pour les renforcer et les pérenniser. 5 à 10 ans de visibilité financière supplémentaire permettrait de renforcer les actions et d'accompagner l'essor de l'Université et du tissu économique local.

Il est proposé de soumettre le projet en septembre 2018 auprès de l'ANR, comme attendu par le SGPI, et de répondre aux attentes des évaluateurs dès que le calendrier national sera connu.

L'année 2019 permettra de mettre en œuvre la gouvernance et la finalisation des conventions, ainsi que d'établir les volants financiers des supports d'actions du labEx CEBA, à savoir :

- appels à projets annuels pour des petits projets d'innovation, de preuve de concept, de nouveau réseau de coopération...
- appels à projets stratégiques pluriannuels de 3 ans interdisciplinaires
- co-financement de thèses
- accueil de stages de licence et master

- organisation d'Ecoles thématiques dédiées à l'écologie tropicale et son évolution
- salaires de post-doctorants et d'ingénieurs projet
- opérations de communications

Financement : 20 M€ sur 10 ans entre 11 partenaires.
Cela représente 2 M€ par an pour les différentes actions

Échéancier :

- **Septembre 2018** : dépôt du projet auprès du SGPI
- **Fin 2018** : oral / évaluation par le SGPI
- **1^{er} semestre 2019** : annonce des résultats et validation du LabEx CEBA V2 + préparation du renouvellement de l'accord de consortium entre les membres et de la convention d'attribution de la subvention par l'ANR (Agence nationale de la Recherche)
- **Fin 2019** : fin du Labex CEBA actuel, Séminaire public de clôture, cérémonie avec des personnalités de la recherche et des acteurs locaux de l'innovation et du développement de formation, économique et social de la Guyane
- **1^{er} janvier 2020** : démarrage du Labex CEBA V2, lancement des appels à projets annuels, des appels à projets stratégiques pluri-annuels et du choix de l'Ecole Thématique et des attributions de contrats de thèse, notamment.

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés Agroparitech, CNRS, CIRAD, IFREMER, INRA, IRD, Institut Pasteur de Guyane, Université de Guyane, Université des Antilles, Université de Montpellier, Université de Toulouse

Partenaires à mobiliser

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : eau et biodiversité

Projet : Observatoire des habitats naturels et de la biodiversité de Guyane

Porteur de projet : CTG (Collectivité territoriale de Guyane).
CEN (Conservatoire des Espaces Naturels de Guyane).

Statut : collectivité locale. 3000 agents / association loi 1901. 1 CDD

Contact : Mme Hélène SIRDER, Première Vice-présidente de la CTG
M. Kévin PINEAU, Président du CEN

Mail : kevin.pineau@gepog.org
frederic.blanchard@ctguyane.fr

Téléphone 0694 42 87 20
0694 96 00 16

DESCRIPTION DU PROJET

CONTEXTE

L'absence de structure fédératrice des données sur la nature en Guyane limite considérablement les analyses et la mise au point d'indicateurs qui reposent le plus souvent uniquement sur le dire d'expert.

Le territoire se caractérise également par une très forte hétérogénéité des connaissances sur le territoire mais également d'une faiblesse quantitative de l'ensemble des données sur la faune et la flore malgré des progrès certains effectués ces dernières années.

Cela a évidemment un impact sur l'évaluation, la préservation, la gestion et la valorisation de la Biodiversité en Guyane.

OBJECTIFS DU PROJET

Projet intégrateur, transversal et structurant, cet observatoire « global » des espèces et des habitats guyanais vise à rassembler sur une même plateforme une analyse dynamique de l'état de conservation des espaces naturels et des espèces, ainsi qu'à produire de l'information de terrain devant la grande méconnaissance du territoire en Guyane.

Il s'agit donc de créer un observatoire pérenne de la biodiversité en Guyane intégrant l'ensemble des partenaires locaux.

Le projet vise :

- à fédérer l'ensemble des acteurs en renforçant leur collaboration dans le cadre du SINP ;
- à stabiliser des outils méthodologiques nécessaires aux échanges de données (Référentiels d'échanges de données, etc..)
- à produire des données naturalistes de manière structurée notamment dans les nombreux secteurs inconnus ou mal connus du territoire, en lien avec les pressions et enjeux sur le territoire ;
- à valoriser l'immense production bibliographique sur le territoire en constituant une plateforme de diffusion ;

FREINS À LEVER

- Financements : Cofinancements à chercher
- Autre : Création de l'OBAG. Si l'OBAG n'est pas créé portage CEN.

- à compléter les référentiels taxonomiques et syntaxonomiques (sur les 500 à 600 habitats potentiels en Guyane, seuls une quarantaine d'habitats forestiers ont été décrits) ;
- à croiser l'ensemble des données pour fournir des outils d'aide à la décision sur les politiques de préservation et de valorisation de la biodiversité
- à fournir des indicateurs, des outils de pilotage et d'aide à la décision en lien avec les politiques publiques de manière transversale.
- à mettre à jour et poursuivre l'évaluation des espèces et des habitats en Guyane (Listes rouges, EEE, etc.) sur des bases objectivées
- à poursuivre l'innovation par l'utilisation de méthodologies adaptées aux vastes territoires de la Guyane (modélisations statistiques, imageries numériques radars ou satellites, etc.).
- à contribuer directement à l'élaboration de la Stratégie régionale de la Biodiversité sous pilotage CTG en fournissant l'ensemble des indicateurs nécessaires
- à assurer une valorisation de ces résultats auprès de l'ensemble des décideurs publics en Guyane, mais également auprès des citoyens.
- à contribuer aux autres observatoires nationaux de la biodiversité.

ACTIONS PROPOSÉES

L'observatoire doit s'installer progressivement et de manière pérenne. Son déploiement pourra s'appuyer sur la future Agence régionale de Biodiversité (OBAG), ou en son absence sur le Conservatoire des espaces naturels.

Il devra notamment mettre en place un certain nombre d'outils numériques (plateformes, base de données) dont certains choix technologiques devront être compatibles avec les bases de données existantes et assurer une marge de manœuvre évolutive. L'importance des bases participatives est évidemment identifiée étant entendu qu'une base faune fonctionnelle existe déjà sur le territoire (Faune Guyane).

Sur le volet Flore et Habitats, des transferts technologiques sont possibles via notamment le réseau des Conservatoires botaniques nationaux.

Enfin, le comité technique de l'OBAG ou en son absence un comité de pilotage mis en place par le CEN veillera au déploiement de l'observatoire.

Financement : Cf Tableau annexé pour le budget. Cout de 3 267 500 €
Financement possible par le FEDER mais les cofinancements restent à trouver.

Échéancier : 2018 – 2022. Cf Tableau annexé.
Au-delà, l'outil aura vocation à perdurer selon la forme que les partenaires souhaiteront lui donner pour garantir la meilleure efficacité sur le long terme.

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés	CTG, CEN
Partenaires à mobiliser	DEAL, DAAF, CTG, CEN, CSRPN, ONF, PAG, Communes et communautés de communes, PNRG, GEPOG, Herbier de Guyane (UMR AMAP/IRD), UMR Ecofog, CDL, PNRG, Fondation Biotope, MNHN, UICN, SEPANGUY, Kwata, BE...

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le
changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : eau et biodiversité

Projet : Investissements pour l'Office de la Biodiversité amazonienne de Guyane en tant qu'Agence régionale de la Biodiversité.

Porteur de projet : CTG (Collectivité territoriale de Guyane)

Statut : collectivité locale. 3000 agents

Contact : Mme Hélène SIRDER, Première Vice-présidente CTG

Mail : frederic.blanchard@ctguyane.fr

Téléphone 0694 96 00 16

DESCRIPTION DU PROJET

CONTEXTE

La Collectivité régionale de Guyane en 2013 a délibéré pour créer l'Office de la Biodiversité amazonienne de Guyane (OBAG). Cet organisme pourra devenir l'agence régionale de la Biodiversité en Guyane.

Sa mise en œuvre définitive a été ralentie par la difficulté de mobiliser des moyens humains et financiers suffisants prenant en compte le financement de fonctionnement de la structure ainsi que le financement des investissements initiaux (locaux, laboratoires, jardins).

OBJECTIFS DU PROJET

L'OBAG permettrait de disposer d'une agence régionale de la biodiversité en lien avec l'AFB.

Les compétences de la future agence doivent se tourner sur les champs d'actions complémentaires suivants :

- Enjeux de fédération et de coordination du réseau d'acteurs et mise en place de la stratégie régionale Biodiversité
- Enjeux de connaissance avec la mise en place d'observatoires de la biodiversité et d'une stratégie hiérarchisée d'amélioration des connaissances (une fiche AOM a été rédigée spécifiquement)
- Enjeux de conservation des éléments rares et menacés du patrimoine guyanais
- Enjeux de valorisation des ressources naturelles et appui aux filières via l'agence régionale GDI en partenariat
- Enjeux d'accompagnement et d'appui technique auprès de l'ensemble des acteurs, collectivités territoriales et des services de l'Etat
- Enjeux de formation et de sensibilisation
- Enjeux de pilotage local de la gestion des ressources génétiques
- Enjeux de la coopération régionale sur le Plateau des Guyanes et au-delà, à l'échelle sud-américaine, entre acteurs de la Biodiversité

ACTIONS PROPOSÉES

Un plan d'investissement initial pluriannuel de 5 ans permettant de lancer la structure sur des bases solides, adaptées et progressives (locaux, équipements, laboratoire, jardin, etc.).

FREINS À LEVER

Financements :
Cofinancements à trouver

Le projet est fléché sur la commune de Roura sur une parcelle « OIN » (Opération d'Intérêt national) en tant que projet d'aménagement communal.

Le site permettrait d'accueillir un projet mutualisé avec d'autres structures potentielles :

- Siège du Parc Naturel Régional de Guyane
- Siège de la Réserve naturelle régionale Trésor

Le projet vise donc à investir sur :

- des locaux administratifs
- des locaux techniques (laboratoires, etc.)
- des espaces dédiés à la sensibilisation et à la formation
- des espaces de conservation de ressources génétiques (herbier aux normes actuelles de conservation, etc.)
- un espace de jardin ouvert au public
- un espace de jardin pour conserver les ressources génétiques locales

Le projet vise évidemment et en tout premier lieu à effectuer une étude de programmation.

Enfin les aménagements devront démontrer leur caractère novateur en termes de normes de construction (« HQE amazonien ») et d'intégration en milieu amazonien.

Financement : Le projet peut être estimé à 6 millions d'Euros première tranche. avec : 50% FEDER, 50% à identifier.

Échéancier : Voir tableau détaillé annexé.
2018 - Etude de programmation et investissement sur locaux provisoires
2019-2022 - Travaux (période pouvant être réduite)

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés	CTG, DEAL, EFPAG, commune de Roura, PNRG
Partenaires à mobiliser	AFB, CNES, IRD (Herbiers), Labex CEBA (Collections)

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : eau et biodiversité

Projet : Investissements pour l'Office de la Biodiversité amazonienne de Guyane en tant qu'Agence régionale de la Biodiversité.

Porteur de projet : CTG (Collectivité territoriale de Guyane)

Statut : collectivité locale. 3000 agents

Contact : Mme Hélène SIRDER, Première Vice-présidente CTG

Mail : frederic.blanchard@ctguyane.fr

Téléphone 0694 96 00 16

DESCRIPTION DU PROJET

CONTEXTE

La Collectivité régionale de Guyane en 2013 a délibéré pour créer l'Office de la Biodiversité amazonienne de Guyane (OBAG). Cet organisme pourra devenir l'agence régionale de la Biodiversité en Guyane.

Sa mise en œuvre définitive a été ralentie par la difficulté de mobiliser des moyens humains et financiers suffisants prenant en compte le financement de fonctionnement de la structure ainsi que le financement des investissements initiaux (locaux, laboratoires, jardins).

OBJECTIFS DU PROJET

L'OBAG permettrait de disposer d'une agence régionale de la biodiversité en lien avec l'AFB.

Les compétences de la future agence doivent se tourner sur les champs d'actions complémentaires suivants :

- Enjeux de fédération et de coordination du réseau d'acteurs et mise en place de la stratégie régionale Biodiversité
- Enjeux de connaissance avec la mise en place d'observatoires de la biodiversité et d'une stratégie hiérarchisée d'amélioration des connaissances (une fiche AOM a été rédigée spécifiquement)
- Enjeux de conservation des éléments rares et menacés du patrimoine guyanais
- Enjeux de valorisation des ressources naturelles et appui aux filières via l'agence régionale GDI en partenariat
- Enjeux d'accompagnement et d'appui technique auprès de l'ensemble des acteurs, collectivités territoriales et des services de l'Etat
- Enjeux de formation et de sensibilisation
- Enjeux de pilotage local de la gestion des ressources génétiques
- Enjeux de la coopération régionale sur le Plateau des Guyanes et au-delà, à l'échelle sud-américaine, entre acteurs de la Biodiversité

ACTIONS PROPOSÉES

Un plan d'investissement initial pluriannuel de 5 ans permettant de lancer la structure sur des bases solides, adaptées et progressives (locaux, équipements, laboratoire, jardin, etc.).

FREINS À LEVER

Financements :
Cofinancements à trouver

Le projet est fléché sur la commune de Roura sur une parcelle « OIN » (Opération d'Intérêt national) en tant que projet d'aménagement communal.

Le site permettrait d'accueillir un projet mutualisé avec d'autres structures potentielles :

- Siège du Parc Naturel Régional de Guyane
- Siège de la Réserve naturelle régionale Trésor

Le projet vise donc à investir sur :

- des locaux administratifs
- des locaux techniques (laboratoires, etc.)
- des espaces dédiés à la sensibilisation et à la formation
- des espaces de conservation de ressources génétiques (herbier aux normes actuelles de conservation, etc.)
- un espace de jardin ouvert au public
- un espace de jardin pour conserver les ressources génétiques locales

Le projet vise évidemment et en tout premier lieu à effectuer une étude de programmation.

Enfin les aménagements devront démontrer leur caractère novateur en termes de normes de construction (« HQE amazonien ») et d'intégration en milieu amazonien.

Financement : Le projet peut être estimé à 6 millions d'Euros première tranche. avec : 50% FEDER, 50% à identifier.

Échéancier : Voir tableau détaillé annexé.
2018 - Etude de programmation et investissement sur locaux provisoires
2019-2022 - Travaux (période pouvant être réduite)

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés	CTG, DEAL, EFPAG, commune de Roura, PNRG
Partenaires à mobiliser	AFB, CNES, IRD (Herbiers), Labex CEBA (Collections)

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : eau et biodiversité

Projet : Mise à disposition de connaissances pour la reconnaissance des arbres de Guyane

Porteur de projet : **ONF Direction Régionale de Guyane**

Statut : Établissement Public à caractère Industriel et Commercial

L'Office National des Forêts (ONF) gère en Guyane 5,3 millions d'hectares de forêts. Il est composé de 80 personnels répartis dans 8 services, dont un service administratif et 7 services se partageant les missions selon les compétences thématiques ou géographiques (aménagement du territoire, bois et gestion durable, recherche et développement, unités territoriales de Cayenne et Saint-Laurent, bureau d'étude Sylvétude, unité de production). Chacun de ces services est habilité à organiser des formations professionnelles.

Contact : Hélène RICHARD (Chef de projet / botaniste) / Olivier Brunaux (Responsable UT Cayenne / Référent biodiversité)

Mail : Helene.richard@onf.fr / olivier.brunaux@onf.fr

Téléphone 06 94 38 47 77 / 06 94 20 75 46

DESCRIPTION DU PROJET

CONTEXTE

Les arbres, omniprésents dans le paysage, font partie de la culture guyanaise : leurs usages sont divers. Les arbres ont également un rôle écologique majeur (régulation du climat, structure et dynamique des forêts, alimentation et abris pour la faune, etc.). Cependant, l'évolution actuelle de la population humaine et du territoire guyanais menace certains habitats et espèces. De surcroît, la connaissance populaire des arbres s'érode rapidement en Guyane (plus particulièrement dans la bande côtière) avec la disparition des usages et savoir-faire liés.

OBJECTIFS DU PROJET

La connaissance des arbres guyanais et de leurs principaux usages doit être rapidement sauvegardée et compilée de manière accessible à tous les Guyanais. Dans cette optique, l'ONF propose de réaliser un guide d'identification de plus de 200 espèces d'arbres de Guyane, accessible à la fois au grand public sans bagage scientifique et aux experts et professionnels de l'environnement (guides, forestiers). Un plan de formation à destination de ces derniers sera également proposé afin de les former, après réalisation du guide, à la reconnaissance d'espèces d'arbres de Guyane.

ACTIONS PROPOSÉES

Conception d'un guide d'identification des arbres de Guyane servant de support de formation aux professionnels de l'environnement (guides, forestiers) en Guyane, et établissement d'un plan de formation qui sera conduit à partir de 2019.

L'ouvrage, richement illustré, consacrera une part à des thématiques telles que l'évolution et la classification, les habitats et la diversité des arbres en Guyane, la filière bois en Guyane, les usages des arbres en

FREINS A LEVER

Finalisation du plan de financement (co-financements à confirmer)

Guyane, ou encore la conservation des espèces.
L'ONF concevra l'ouvrage en concertation avec les spécialistes locaux et nationaux et en assurera la réalisation et l'édition.

Ce projet regroupe 5 types d'actions :

- 1- Rédaction des textes (bibliographie, taxonomie, etc.)
- 2- Base de données iconographique (missions de terrain pour la réalisation des clichés photos, retouches photo, Herbier, etc.)
- 3- Maquette/charte graphique (PAO/infographie des fiches et des clés de détermination, illustrations, etc.)
- 4- Relecture et impression (premier tirage prévu à 5000 exemplaires)
- 5- Etablissement d'un plan de formation pour la reconnaissance d'espèces d'arbres de Guyane (contenu de la formation, fréquence, public)

Financement :

Synthèse des dépenses prévisionnelles	Montant (€)
Dépenses de rémunération	97 898
Dépenses forfaitaires	1 925
Charges d'amortissement	1 651
Dépenses sur devis	48 611
TOTAL des dépenses prévues	150 085
Recettes prévisionnelles générées par le projet	
Vente de livres, 1 500 exemplaires au prix diffuseur 22,50 €	33 750
TOTAL des recettes prévues	33 750

Plan de financement prévisionnel :

Co-financeurs	Montant (€)
Ministère des Outre-mer (*)	1 000
Parc Amazonien de Guyane (*)	5 000
Fondation BIOTOPE (*)	5 000
Collectivité Territoriale de Guyane (*)	7 500
Total	18 500

(*) Participation à confirmer

Échéancier :

	2018		2019	
	1er semestre	2e semestre	1er semestre	2e semestre
Action 1	Bibliographie Maquette & architecture du livre			
	Rédaction des textes (section généralités et usages, section identification : fiches, clés)			
Action 2	Terrain (complément photo) Retouches photos	Finalisation et corrections		
Action 3	PAO (clés d'identification, fiches)	PAO (glossaire illustré, fiches) Conception		
Action 4			Relecture globale Corrections Impression	
Action 5			Etablissement d'un plan de formation	Sessions de formations

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés

ONF (coordination et réalisation de l'ouvrage), partenaires techniques (ouvrage): Herbar de Guyane, une dizaine de contributeurs parmi les spécialistes des arbres (botanistes, écologues, ethnobotanistes, ingénieurs forestiers)

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : eau et biodiversité

Projet : Création d'un premier centre d'hébergement dédié à l'EEDD en Guyane

Porteur de projet : GRAINE GUYANE et Collectivité Territoriale de Guyane

Statut : association et collectivité locale

Association GRAINE GUYANE, fédère 60 associations ainsi que 10 entreprises privées impliquées dans l'Economie sociale et solidaire, représentant plus de 200 emplois. Compétence sur l'ensemble de la Guyane. 5 salariés.

Collectivité Territoriale de Guyane. 3000 agents.

Contact :

Camille GUEDON. Directrice du GRAINE Guyane. direction@graineguyane.org 0694 38 28 01

Frédéric BLANCHARD. Directeur de projets. CTG. frederic.blanchard@ctguyane.fr. 0694 96 00 16

DESCRIPTION DU PROJET

CONTEXTE

La Guyane est un territoire caractérisé par un très haut niveau de biodiversité. Les études scientifiques y sont nombreuses et les enjeux majeurs. Malgré tout, ces problématiques questions diffusent mal auprès des citoyens. Les ponts Sciences - Sociétés doivent se développer dans l'optique d'un accompagnement à la transition écologique du territoire.

Un récent rapport (DIECCTE Guyane et GRAINE Guyane) concernant les initiatives pour les formations et l'emploi dans l'éducation à l'environnement (EE) en Guyane (février 2018) complété par l'étude d'état des lieux de l'EE guyanaise (DEAL Guyane et GRAINE Guyane, février 2018), indiquent clairement le potentiel important du territoire mais identifient également un certain nombre de freins et lacunes, dont l'absence en Guyane d'un centre pédagogique permanent d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement, avec hébergement en immersion « pleine nature ». Cet espace pourrait être également un appui aux formations, dédiées aux métiers de l'environnement. Ce centre permettrait d'allier et de créer les nécessaires passerelles entre les savoirs traditionnels et les savoirs scientifiques, grâce à l'action des acteurs de l'EE.

OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif du projet est de mettre en place un premier « module » d'un centre d'animation et d'hébergement amazonien permanent à l'EEDD en Guyane qui permettrait de répondre à des besoins majeurs :

- Tant au niveau des scolaires en immersion (durant les périodes scolaires),
- Qu'en appui à une grande diversité de formations initiales

FREINS À LEVER

Trouver des cofinancements, le projet étant éligible au FEDER

Création de l'OBAG sur une parcelle où le foncier est disponible à Roura. Si la création de l'OBAG est annulée, le problème du foncier se posera. Un volet optionnel financier de 300 000 € pour du foncier viabilisé serait donc à intégrer.

Le transport, des élèves notamment, pour atteindre le centre. L'absence de bus dédié au projet ou de moyens financiers équivalents serait un véritable frein.

(BAFA/BAFD/BP) ou continues à destination de professionnels (hors période scolaire).

Ce centre serait administré par une structure dédiée et mis à disposition du réseau d'éducation à l'environnement dans l'objectif de mutualiser les locaux.

Le Centre est conçu pour un module dimensionné pour recevoir une seule classe (50 élèves) en mode amazonien (hébergement en hamac sous carbet), mais permet également un appoint de logements en dur permettant quelques accès « handicapés ».

Parallèlement, une étude de faisabilité sera engagée avec plusieurs partenaires pour faire évoluer ce centre en « CPIE » labellisé, une fois l'activité lancée.

Le centre pourrait s'implanter sur Roura où est envisagée la création de l'Office de la Biodiversité amazonienne de Guyane. Le site servirait également de futur siège au Parc naturel régional de Guyane (PNRG) et à la Réserve naturel Trésor.

Le lieu permettra de nombreuses synergies entre partenaires et proposera également des outils pour le centre d'animation : espaces naturels diversifiés (forêts, estuaires, etc.), sentiers de découvertes et d'interprétation, des jardins pédagogiques et la présence d'une équipe experte, en éducation à la nature, susceptible de venir en appui.

ACTIONS PROPOSÉES

- Etude faisabilité mené par le GRAINE pour un centre labellisé (CPIE) en Guyane
- Initier le premier centre permanent d'initiation et de formation aux questions EEDD en Guyane, dans un contexte de transition écologique, porté par une structure *ad hoc*
- Mises en place de premiers modules de sensibilisation et de formation à l'EEDD qui seront définis dans un cadre multipartenarial.

Financement : 1 536 500 €. Voir tableau annexé pour échéancier et répartition du budget entre fonctionnement et investissement

Échéancier : Pour les dépenses voir tableau annexé.
Action 1 - préalable 6 mois. Programmiste pour la réalisation des travaux
Action 2 - étude de faisabilité labellisation CPIE et travaux
Action 3 - Principaux Travaux. 1 an
Action 4 - 3 années de fonctionnement du centre

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés	GRAINE Guyane et son réseau (60 associations et 10 entreprises) CTG, Rectorat, PNRG
Partenaires à mobiliser	DIECCTE, DEAL, DAAF, UN CPIE, Réseau Ecole et Nature, FNH

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : eau et biodiversité / énergie et changement climatique

Projet : BIOTROPICS - Formation d'excellence (Master/Doctorat) sur la thématique de la Biodiversité et de la Santé en milieu tropical

Porteur de projet : UNIVERSITÉ DE GUYANE

En partenariat avec toutes les universités d'Outremer (UG/UA/UR/UPF/UNC/CUFR de Mayotte)

Statut : (forme juridique) : Établissement Public d'Enseignement Supérieur (EPSCP)

L'Université de Guyane compte environ 3700 étudiants et plus de 250 personnels. Le budget est de plus de 20 M€ annuel. Les locaux de l'UG représentent plus de 31 000 m² SHON. Les étudiants sont répartis sur 4 communes (Cayenne, Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni, Saint-Georges-de-l'Oyapock) au sein d'une Ecole supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE), d'un IUT, de 4 départements de formation et de recherche, et d'un Institut universitaire de formation continue. 6 unités mixtes de recherche et équipes d'accueil permettent une activité de recherche sur les priorités de l'Université et des organismes de recherche, au service du Territoire.

Contact : Prénom NOM, fonction

Coordination scientifique : Mathieu NACHER, Eric MARCON

Président de l'UG : Antoine PRIMEROSE

Mail : mathieu.nacher@ch-cayenne.fr
Eric.Marcon@ecofog.gf
antoine.primeroose@univ-guyane.fr

Téléphone 0694 42 21 45
 0787 05 70 55
 0694 43 59 86

DESCRIPTION DU PROJET

CONTEXTE

Le projet d'École Universitaire de Recherche BIOHTROPIC (BIOdiversity and Health in the TROPICS) relève d'une importance capitale pour l'essor des formations universitaires permettant de former les futurs cadres de la Guyane et des 5 autres pôles universitaires des Outre-Mer. Projet fédérateur s'appuyant sur une masse critique engagée, il contribue à la structuration des universités dans un collectif souhaitant présenter une Graduate School dédiée aux priorités de l'Outre-Mer sur une durée de 10 ans.

Ce projet n'a pas été accepté en première vague du PIA 3. Néanmoins, il doit émerger et ses porteurs sont d'ores et déjà en relation pour capitaliser sur les remarques des évaluateurs afin de faire évoluer la proposition.

Ce projet centré sur les questions relatives à la biodiversité et la santé dans les zones tropicales, est fédérateur et associe toutes les universités ultramarines, les grands organismes de recherche français implantés sur ces territoires et également certaines universités métropolitaines.

Il aura un impact structurant sur l'offre de formation au niveau master et doctorat par sa qualité et l'investissement d'avenir qu'il représente grâce au regroupement et la mobilisation des équipes de recherche d'excellence reconnues.

Un tel projet donnera une visibilité nationale et internationale aux Outremer français en matière de formation d'excellence sur la biodiversité et la santé en zone tropicale.

FREINS À LEVER

Financements :

20 M€ sur 10 ans (2M€ par an à répartir entre 6 territoires)

Autres :

Sensibiliser le SGPI (Secrétariat Général Pour l'Investissement), ex CGI (Commissariat Général à l'Investissement), aux spécificités et priorités de la Guyane et des outre-mers français.

Inciter le SGPI à lancer au plus tôt la 2^{ème} vague de l'Appel à EUR (Ecole Universitaire de Recherche)

OBJECTIFS DU PROJET

Le projet BIOHTROPICS en « Biodiversité et Santé » prévoit la création et la mise en réseau de 13 parcours de master et 4 écoles doctorales. Des dispositifs financiers seront montés et permettront d'accroître l'appétence pour la formation doctorale mais aussi la créativité, l'esprit d'innovation, l'ouverture interdisciplinaire et augmenter l'attractivité internationale. Il est indéniable que BIOHTROPICS aura un impact considérable sur la recherche et la formation supérieure française dans la ceinture tropicale mais aussi dans le développement des territoires et les régions adjacentes.

L'objectif est de créer un réseau de formation supérieure et de recherche d'excellence visible à l'international en mutualisant les expertises, compétences, plateaux techniques, dispositifs d'observation et stations de terrain expérimentales présents sur toute la ceinture tropicale.

Le projet est bien ancré dans les tissus socio-économiques locaux en association avec les acteurs de l'innovation, les gestionnaires des espaces et ressources naturelles et les collectivités locales. Le volet international du projet est également considérable grâce notamment aux implantations régionales des trois bassins océaniques concernés et la participation à des Masters internationaux.

Le projet a été déposé lors de l'AAP EUR du PIA en Juin 2017, et non retenu.

C'est un projet structurant fédérant tous les établissements supérieurs des outre-mers, sur des questions relatives à la biodiversité et la santé dans les zones tropicales.

L'élévation du niveau de formation permettra de proposer une main d'œuvre qualifiée et du personnel d'encadrement pour le tissu socio-économique local mobilisant les acteurs de l'innovation, les gestionnaires des espaces naturels, les gestionnaires et les acteurs de la valorisation des ressources naturelles, les collectivités locales,

ACTIONS PROPOSÉES

Les actions immédiates consistent à revoir la proposition de projet à redéposer au prochain appel à EUR qui serait prévu début 2019. Les équipes sont d'ores et déjà en contact pour relancer une proposition.

Il est nécessaire que l'Etat relance la 2^{ème} vague de l'appel à EUR (École Universitaire de Recherche). Nous devons également trouver les moyens d'informer le SGPI (Secrétariat Général Pour l'Investissement) des spécificités de la Guyane et des outre-mers français.

Ensuite, si le projet est accepté, il faudra

- 1) mettre en œuvre la mise en place d'un accord de consortium et d'une convention du porteur avec l'Agence Nationale de la Recherche
- 2) mettre en place la gouvernance (comité de pilotage, conseil scientifique, organisation administrative)
- 3) mettre en œuvre les formations de master et coordonner les formations existantes en les complétant sur le volet numérique (SPOC et MOOC, webminars)
- 4) organiser les écoles thématiques, les séminaires de doctorants
- 5) mettre en œuvre les échanges d'étudiants entre les universités et sur les plateformes de recherche (ex : station de recherche des Nouragues du CNRS ou le Vectopole de l'Institut Pasteur en Guyane Française, la station de recherche sur le corail en Polynésie)

Financement : Pas de dépense immobilière. Il s'agira majoritairement de frais de missions pour des échanges inter-outremers, de bourses pour l'attractivité, de salaires (doctorants, ingénieurs, informaticiens), de contrats avec des traducteurs et des fournisseurs de prestation de mise en ligne de supports de cours informatisés.
20 M€
A soumettre au PIA 3

Échéancier : Date démarrage : soumission début 2019, oral, sélection, conventionnement
Mise en place de la formation : Septembre 2019

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés

Établissements d'Enseignement Supérieur :
Université des Antilles, Université de La Réunion, Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte, Université de Nouvelle-Calédonie, Université de Polynésie Française, Université de Montpellier, Université de Perpignan, ParisTech, EPHE

Organismes de recherche : CNRS, IRD, CIRAD, IFREMER, INRA, PASTEUR, CNES, INSERM, Institut Louis Malardé, Institut Agronomique de la Nouvelle-Calédonie

Partenaires à mobiliser

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le
changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : Préservation de la biodiversité

Projet : BRIGADE NATURE

Porteur de projet : Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Guyane

Statut : EPCI sans fiscalité propre

Le Parc naturel régional de la Guyane s'inscrit dans un réseau national qui compte 52 PNR. Il a été créé par décret n° 2001-268 du premier ministre daté du 26 mars 2001. Le PNRG est un territoire remarquable par sa biodiversité, ses paysages et son patrimoine culturel. Il est composé de 6 communes : Mana, Iracoubo, Sinnamary, Roura, Saint-Georges de l'Oyapock et de Ouanary et est géré par un syndicat mixte et fait à ce titre partie des intercommunalités ou « EPCI » sans fiscalité propre.

Le PNRG gère 2 Réserves naturelles nationales et par convention 2 sites du CEL : la Montagne de Kaw et les Savanes de la Montagne des Pères. C'est le premier gestionnaire d'espaces naturels du littoral guyanais. Il a signé une convention avec la Fédération Française de la Randonnée pédestre et est le référent pour labelliser (agrément) les sentiers et Promenades et Randonnées et gère de nombreux sentiers.

Contact : Erick BANNIS

Mail : e.bannis.pnrg@gmail.com

Téléphone 0594 289270

DESCRIPTION DU PROJET

CONTEXTE

Les atteintes à notre patrimoine environnemental, riche en biodiversité, comme les exploitations minières illégales, la présence de zones de déchets sauvages, le braconnage, le non-respect du cadre de vie, l'entretien sommaire de sites fréquentés par les administrés et les touristes, rend indispensable la

mobilisation d'agents polyvalents sous la forme d'une brigade susceptible d'intervenir sur l'ensemble du territoire du PNRG.

Afin que la préservation de notre biodiversité puisse être un facteur de création d'emploi dans un contexte local fortement dégradé, le recrutement d'une partie de ces futurs agents de la Brigade Nature se fera au travers d'un dispositif d'insertion.

Financement 2019-2022

Financeurs	€
CTG (17%)	185 560,00
CNES-Mission Guyane (5%)	50 000,00
FSE-DIECCT (74%)	800 000,00
PLIE Guyane (5%)	50 000,00
Montant prévisionnel total	1 085 560,00

OBJECTIFS DU PROJET :

- Observer le territoire (transmission des relevés d'infractions aux services compétents)
- Sensibiliser le grand public

FREINS À LEVER

Financements :

consolider la maquette financière

Réglementaires :

Possibilité d'« Armer » les gardes

- Éducation à l'Environnement et au Développement Durable
- Réaliser des petits travaux d'entretien des sentiers de randonnée
- Gérer les flux touristiques : information sur les horaires les mieux adaptés
- Sensibiliser à la sécurité en milieux naturel...

Échéancier :

Dates	Prévue
Durée	3 ans
Date de début	Janvier 2019
Date de fin	Janvier 2022

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés Collectivité Territoriale de la Guyane, DEAL, Comité de tourisme de la Guyane, ONF, AFB

Partenaires à mobiliser Compagnie des guides, gendarmerie, armée, PAG

Liens avec la fiche Sentier de Grande Randonnée Roura-Kaw.

> Comité technique 3 : Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : eau et biodiversité / énergie et changement climatique

Projet : Suivi en temps réel de la déforestation à partir d'imageries Radar, optique et LIDAR sur tout le territoire de Guyane française et du plateau des Guyanes

Porteur de projet : **ONF Direction Régionale de Guyane**

Statut : EPIC

L'Office National des Forêts (ONF) gère en Guyane 5,3 millions d'hectares de forêts. Il est composé de 80 personnels répartis dans 8 services, dont un service administratif et 7 services se partageant les missions selon les compétences thématiques ou géographiques (aménagement du territoire, bois et gestion durable, recherche et développement, unités territoriales de Cayenne et Saint-Laurent, bureau d'étude Sylvétude, unité de production). Chacun de ces services est habilité à organiser des formations professionnelles.

Contact : **Éric DUBOIS**, Directeur

Mail : eric.dubois@onf.fr

Téléphone 05 94 25 53 71

DESCRIPTION DU PROJET

CONTEXTE

La déforestation en Guyane et sur le plateau des Guyanes s'accélère depuis 2008. Par ex. : 157 000 ha de forêt détruit par l'extraction de l'or depuis 2001, il apparaît que 72% se sont produits au cours de la période 2008-2015.

Les acteurs fonciers de Guyane réagissent après coup afin de constater les infractions. Le temps d'instruction entre autorités gestionnaires et co-gestionnaires est trop important devant les enjeux de préservation de la biodiversité.

La notion de surveillance hebdomadaire apporte une plus-value importante à nos missions de surveillance du domaine forestier permanent, de la zone littorale et des enjeux de forte anthropisation, ainsi que toute la zone intermédiaire et cœur de parc. L'impact de la déforestation se fait croissant ces dernières années et l'ONF et ses partenaires comptent utiliser cet atelier de surveillance de la déforestation.

OBJECTIFS DU PROJET

ONF et ONF-International ont développé, testé et validé un algorithme issu de la télédétection radar permettant de détecter en temps quasi réel la déforestation sur toute la Guyane (Suivi hebdomadaire)

L'objectif du projet consiste à mettre en œuvre une architecture permettant d'héberger cette plateforme et de la mettre à disposition des acteurs du foncier en Guyane et des plateaux de Guyane.

Mise à disposition des données résultantes aux partenaires de l'Observatoire de l'Activité Minière et aux acteurs fonciers de Guyane (Préfecture, DAAF, DEAL, DRFiP, CTG et collectivités territoriales) et pays transfrontaliers.

FREINS À LEVER

Financements : Portage financier extérieur ONF

Partenariats clés à nouer : Continuité partenariat OAM et ECOSEO (WWF, Pays transfrontaliers, ...)

ACTIONS PROPOSÉES

- Mise en œuvre de l'architecture informatique nécessaire,
- Développement des géo-traitements de télédétection via les satellites Sentinel 1A et B,
- Lancement des traitements hebdomadaires par opérateur SIG,
- Mise à disposition des couches d'information aux agents ONF (bureau et terrain)
- Mise à disposition des données résultantes aux partenaires de l'Observatoire de l'Activité Minière et aux acteurs fonciers de Guyane (Préfecture, DAAF, DEAL, DRFiP, CTG et collectivités territoriales) et pays transfrontaliers.

Financement :

Projet uniquement basé sur de l'investissement de 200 000 €
Matériels : 90 000€ sur une période minimum de 5 ans
Développements complémentaires : 70 000€
Acquisitions et paramétrages logiciels : 30 000€

Synthèse des dépenses prévisionnelles	Montant (€)
Frais de personnel	18 000
Achats de matériel serveur de calcul + stockage + Sauvegardes	75 000
Acquisitions et paramétrages Applications	9000
Hébergement Cloud+ Stockage	15 000
Développement des fronts Web et des connecteurs partenaires	80 000
Dépenses de communication sur l'opération	3000
TOTAL des dépenses prévues	200 000

Échéancier :

Développement et spécifications : Juin 2016 à juillet 2017
Qualification : Août 2017 à Février 2018
Mise en œuvre de l'architecture : 1^{er} semestre 2018
Mise en fonctionnement/Mise à disposition des 1^{ers} livrables : fin 2^{ème} semestre 2018
Mise en Production : début 1^{er} semestre 2019
Missions pérennes dans le temps. Pas de fin des travaux.

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés ONF-International
 Partenaires à mobiliser WWF, Pays transfrontaliers

Échéancier :

	1 ^{er} trimestre 2018	2 ^e trimestre 2018	3 ^e trimestre 2018	4 ^e trimestre 2018	1 ^{er} trimestre 2019	2 ^e trimestre 2019	3 ^e trimestre 2019	4 ^e trimestre 2019	
Phase 1.1	Finalisation du cahier de charges applicatives								
Phase 1.2			Acquisition matériels et configurations et hébergement cloud						
Phase 2.1					Développements et recettes				
Phase 2.2							qualifications		
Phase 3.1								Pré-production	Lancement production
Phase 4.2	Coordination technique, administrative et financière, suivi, clôture								

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : eau et biodiversité / énergie et changement climatique

Projet : Développement de méthodes innovantes de surveillance et de suivi par drone des activités légales et illégales sur le domaine forestier géré

Porteur de projet : **OFFICE NATIONAL DES FORETS – Direction Régionale Guyane**

Statut : Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC)

L'Office National des Forêts gère en Guyane 5,3 millions d'hectares de forêts dans un objectif de gestion durable et multifonctionnelle. Il est composé de 80 personnels répartis dans 8 services, dont un service administratif et 7 services se partageant les missions selon les compétences thématiques ou géographiques (aménagement du territoire, bois et gestion durable, recherche et développement, unités territoriales de Cayenne et Saint-Laurent, bureau d'étude Sylvétude, unité de production).

Contact : Caroline BEDEAU (Chargée de Recherche et Développement – Pôle RDI Antilles-Guyane)

Mail : caroline.bedeau@onf.fr

Téléphone 0594255391 / 0694207675

DESCRIPTION DU PROJET

CONTEXTE

Ce projet s'inscrit dans un contexte de forte demande de maîtrise des impacts des activités anthropiques sur les services écosystémiques de la forêt en matière de stockage de carbone et de maintien de la biodiversité. Ceci se traduit par un besoin de suivi de ces activités – si possible en temps réel – en Guyane particulièrement l'exploitation forestière, l'exploitation minière (légale et illégale), et l'occupation foncière et agricole, notamment en matière de cartographie des ouvertures de la canopée et de dégradation des cours d'eau.

Si une certaine partie de ces suivis est aujourd'hui permise et réalisée par l'ONF par l'utilisation de la télédétection (images satellitaires principalement), la récente arrivée sur le marché professionnel de drones et de capteurs adaptés promet des améliorations considérables au niveau des possibilités de détections, de la réactivité et des coûts de mise en œuvre.

OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif du projet est de développer de nouvelles méthodes de surveillance et de suivi par drone des activités légales et illégales en forêt guyanaise :

- Suivi des impacts des exploitations forestières sur la canopée
- Surveillance et prévention des occupations foncières illégales et de la défriche agricole
- Suivi des exploitations minières légales et contrôle de la revégétalisation post-exploitation

Il s'agit d'évaluer en conditions opérationnelles :

- les capacités de différents types de drones, capteurs et traitements associés,
- l'adéquation des produits géographiques (images, modèles

FREINS À LEVER

Financements :

Le plan de financement est en cours de finalisation. Subvention FEDER accordée sur AMI pour la partie Suivi des impacts de l'exploitation forestière et dont le dossier final reste en attente d'instruction.

Autres :

Sociétés spécialisées dans le domaine quasi inexistantes en Guyane ou encore très jeunes ; pas ou peu de réalisations similaires en contexte forestier tropical couvrant ces besoins

numériques, ...) pour l'identification des objets visés par les suivis (trouées d'exploitation, zones défrichées, occupations illégales, ...) et reportings,
 - les modèles économiques associés.

ACTIONS PROPOSÉES

1. Exploration des matériels, outils et méthodes de traitements disponibles sur le marché des drones ; matériels et outils déjà présents en Guyane. Analyse conjointe des contextes opérationnels des suivis et sélection des systèmes à tester.
2. Acquisition de drones légers équipés et des solutions logicielles pour les suivis localisés ; formation des opérateurs ; mise en œuvre des acquisitions
3. Mise en œuvre de partenariats et/ou collaborations avec des opérateurs compétents pour les suivis longue portée en forêt éloignée (acquisition et production des données)
4. Développement de chaînes de traitements pour la détection des objets recherchés et confrontation des résultats aux vérités terrain
5. Evaluation des procédés : adéquations des moyens d'acquisition aux conditions de mise en œuvre, adéquations des traitements et produits pour les détections ; coûts associés

La diffusion de ces travaux sera assurée auprès des acteurs institutionnels et professionnels concernés par ce domaine, notamment via les groupes de travail techniques dans lesquels les différents partenaires sont impliqués.

Financement :

Synthèse des dépenses prévisionnelles	Montant (€)
Frais de personnel	145 500
Achats de matériels / équipements	15 000
Prestations / Services externes	137 000
Frais administratifs	13 700
Dépenses de communication sur l'opération	3 000
TOTAL des dépenses prévues	314 200

Échéancier :

	1 ^{er} trimestre 2018	2 ^e trimestre 2018	3 ^e trimestre 2018	4 ^e trimestre 2018	1 ^{er} trimestre 2019	2 ^e trimestre 2019
Phase 1.1	Finalisation montage technique					
Phase 1.2		Acquisition matériels et formation des personnels				
Phase 2.1			Préparation missions d'acquisitions drone			
Phase 2.2				Réalisation missions d'acquisition drone		
Phase 3.1					Analyses des données, méthodes et paramètres	
Phase 3.2					Bilan des conditions techniques	Bilan des conditions techniques

					d'opération	d'opération
Phase 4.1				Communication projet (missions)		Communication projet (résultats)
Phase 4.2	Coordination technique, administrative et financière, suivi, clôture					

Plan de financement prévisionnel :

Co-financeurs	Montant (€)
Autofinancement assuré	30 000
Total	30 000

Un financement sur FEDER OS2 Innovation a été accordé pour la partie Suivi des impacts de l'exploitation forestière (montant de la subvention : 130 000€). Le dossier final reste en attente d'instruction sans aucune visibilité sur le calendrier depuis juillet 2017. Le retard sur cette subvention et des actions prévues sur 2017/2018 a amené à réduire l'enveloppe de la partie Suivi des impacts de l'exploitation initialement prévue et déposée au FEDER.

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés

- ONF International
- DAAF
- Opérateurs privés guyanais dans le domaine de l'acquisition de données aériennes : ALTOA, AEROPROD, Sentinel

Partenaires à mobiliser

- Préfecture (Etat-Major)
- Guyane Développement Innovation
- DEAL

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : eau et biodiversité / énergie et changement climatique

Projet : FORLAND - Plateforme web multi-utilisateurs de gestion des données foncières et d'aide à la décision

Porteur de projet: ONF International

Statut: Société par actions simplifiée à associé unique (SASU)

Créé en 1997, dans la continuité du département international de l'Office national des forêts (ONF), ONFI est un bureau de conseil et d'expertise en environnement qui a pour objet de valoriser les savoir-faire de l'ONF à l'international. En hausse continue depuis ses débuts, ONFI réalise aujourd'hui un chiffre d'affaire annuel de l'ordre de 9 M€ et emploie 80 personnes réparties entre le siège à Paris, ses filiales (ONF Brasil, Sylvafrica, ONF Cameroun) et sa succursale (ONF Andina).

Contact : Mathieu Rahm

Mail : mathieu.rahm@onfinternational.com

Téléphone +594(0)694431946

DESCRIPTION DU PROJET

CONTEXTE

En Guyane, l'observatoire de l'activité minière créé en 2008 à l'initiative de l'ONF s'est avéré être aujourd'hui un outil efficace et incontournable pour assurer la coordination des actions et le partage d'informations entre toutes les institutions locales concernées, à savoir l'ONF, la Gendarmerie, les FAG, la DEAL et le PAG. Suite à des défrichements illégaux de plus en plus fréquents sur les terrains de l'état (ex: zone de près de 100ha déforestée en 2016 pour activités agricoles à proximité d'Apatou), la préfecture de Guyane a réclamé en 2017 davantage de suivi et de coordination entre les acteurs du foncier, à savoir l'ONF, France Domaine, la DAAF et la DEAL. Par conséquent, les acteurs, dont l'ONF, s'animent à la mise en place d'un Outil de suivi du foncier, semblable à l'OAM mais davantage orienté sur la coordination et le partage de données administratives et géographiques.

OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif général du projet est de développer une Plateforme web multi-utilisateurs de partage, de traitement et de simulation d'information géographique permettant une meilleure coordination entre les services de l'État responsables de la gestion du foncier en Guyane (ONF, DAAF, DEAL, France Domaine). En Guyane, vu l'omniprésence de la forêt, la maîtrise du foncier de l'état passe également par un suivi plus fin et plus fréquent de la déforestation. Par conséquent, l'objectif est également de déployer opérationnellement à l'ONF un système de suivi quasi temps réel de la déforestation à partir de données de télédétection Sentinel-1 radar.

ACTIONS PROPOSÉES

Les actions proposées pour mener à bien ces objectifs reposent sur différents volets ou work-packages (WP) :

- WP1 : Analyse des besoins des utilisateurs : Une analyse

FREINS À LEVER

Financements

Le projet à la recherche des financements nécessaires pour lancer les activités

préalable et approfondie des besoins des utilisateurs/partenaires en termes de partage de données, d'accès à la donnée, d'édition et de visualisation est un pré-requis essentiel au déploiement de l'outil

- WP2 : Identification des spécificités techniques : Les informations collectées lors de la phase d'analyse des besoins des utilisateurs sont compilées pour définir les spécificités techniques requises de la Plateforme.
- WP3 : Développement technique et mise en opération: Les premiers développements techniques sont réalisés sur base des spécificités requises et une version *beta* de la plateforme est produite. La méthode de suivi de la déforestation par Sentinel-1 radar est intégré au système à la Plateforme par l'intermédiaire de l'ONF
- WP4 : Démonstration de l'outil : La version *beta* de la plateforme est testée en conditions réelles par les utilisateurs afin d'évaluer son niveau de performance pour un passage en phase opérationnelle.

Financement:

Synthèse des dépenses prévisionnelles	Montant (€)
Frais de personnel	175000
Frais de déplacement	6000
Frais de matériel	1200
Prestations externes	55000
Total	237200

Échéancier:

#WP	1 ^e semestre	2 ^e semestre	3 ^e semestre	4 ^e semestre	5 ^e semestre
WP1					
WP2					
WP3					
WP4					

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés

ONF International, La direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), l'Office national des forêts (ONF), France Domaine

Partenaires à mobiliser

> Comité technique 3:
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : agriculture et biodiversité

Projet : Agro-écologie

Porteur de projet : GEPOG

Statut : Association loi 1901

Le GEPOG est une association loi 1901 créée le 10 mars 1993. L'association est agréée depuis le 6 décembre 2013 (décision n°2188/DEAL), au titre de la protection de l'environnement (Art. R141-1 du code de l'environnement). Elle est également habilitée depuis le 27 janvier 2014 à prendre part au débat sur l'environnement (R141-21 du code de l'environnement). L'association dispose de quatre objectifs statutaires :

- Mise en œuvre de programmes de connaissance, de conservation et de valorisation des oiseaux et de leurs habitats à l'échelle du département ;
- Connaissance et gestion d'espaces naturels protégés ;
- Sensibilisation des publics guyanais à la biodiversité ;
- Participation au débat public environnemental.

Pour le travail mené depuis près de 25 ans, l'association est reconnue auprès des services de l'État, des établissements publics, des collectivités et des autres acteurs d'un développement durable en Guyane pour son expertise environnementale et sa capacité à fédérer. L'association gère un budget d'environ 600 000 € par an et emploie à la fin de l'année 2017 salariés.

Contact : François JEANNE, directeur

Mail : direction@gepog.org
association@gepog.org

Téléphone 0694271905
0594294696

Description du projet :

CONTEXTE

Le projet s'inscrit dans la démarche Ecophyto pilotée par le ministère en charge de l'agriculture.

La démographie galopante et l'alimentation en produits locaux sont des défis pour l'agriculture Guyanaise. Les pratiques culturelles, variées sur le territoire, évoluent et la compétitivité des filières maraîchère et fruitière pousse les producteurs à intensifier leurs pratiques. En Guyane, le changement climatique se traduira par la multiplication d'événements extrêmes (tels que les pluies tropicales intenses, le prolongement des périodes de sécheresse...) qui risquent de causer d'importantes dégradations des sols et pertes de production. Ces effets seront différents selon les pratiques agricoles utilisées et seront d'autant plus dommageables sur des agrosystèmes rendus peu résilients par l'intensification des pratiques (monocultures, disparition d'éléments naturels dans les paysages agricoles, utilisation excessive de produits phytopharmaceutiques).

Le projet se propose de travailler à l'échelle du département sur plusieurs sites pilotes présentant des pratiques agricoles et des modes de productions diverses.

OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif du projet est de co-construire des solutions de production

Freins à lever :

- Diversité des populations agricoles (Hmong, Saramaca, amérindiens...). Barrière linguistique.
- Diversité des pratiques agricoles (maraîchage, cultures mixtes, vergers...).
- Diversité des modes de production (intensif, vivrier, etc.)
- Thématique nouvelle et innovante sur le territoire.

alternative répondant aux besoins de productions et favorables à la biodiversité. Une hiérarchisation des solutions sera proposée en fonction de leur acceptabilité. Pour cela, le projet combinera de l'expertise agro-environnementale avec un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par la thématique.

ACTIONS PROPOSÉES

Le projet s'articule en trois volets :

· **Volet 1 : Caractériser l'agro-écosystème sur les sites pilotes**

Cette étape permettra de caractériser la biodiversité agricole et naturelle présente à un temps donné. Ces données de base, qui n'existent pas en Guyane, permettront d'identifier et tester un ou plusieurs protocoles à mettre en œuvre pour évaluer la qualité environnementale des pratiques agricoles du territoire.

· **Volet 2 : Comprendre le rapport des agriculteurs à la nature et les motivations qui orientent leurs choix de pratiques.**

La deuxième phase consistera à réaliser des enquêtes et des ateliers participatifs afin de cerner les perceptions et les usages liés à la biodiversité par les différents agriculteurs en lien avec les types de cultures et les modes de production choisis.

· **Volet 3 : Co-construire des solutions alternatives à l'échelle de la parcelle et du massif**

La troisième phase consistera à faire émerger des solutions alternatives, à travers le dialogue et la concertation lors d'ateliers.

L'ensemble des résultats représente des éléments clefs pour :

- accompagner un changement de pratiques adapté aux agriculteurs, à leurs modes de production et leurs besoins,
- identifier des éléments naturels qui pourraient constituer des abris pour la faune auxiliaire et les espèces supports identifiées dans d'autres projets (« LOT-MAG » et « lutte biologique » notamment).
- identifier des protocoles d'évaluation des pratiques agricoles.

Ainsi, le projet contribuera à développer une agriculture favorisant le maintien de la biodiversité et permettra d'anticiper les changements de pratique pour pouvoir mieux les accompagner.

Financement : 500 000-1 000 000 € (sur trois ans)
Assises/État : 400 000 – 800 000 €
CTG : 50 000 - 100 000 €,
Autres financements : 50 000 – 100 000 €.

Échéancier : Volet 1 : 06/2018-12/2019
Volet 2 : 06/2019-12/2020
Volet 3 : 06/2020-06/2021

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés

SIMA-PECAT, bureau d'étude en environnement

Partenaires à mobiliser

Chambre d'agriculture, DAAF, DEAL, PAG, ONF, UAG, agriculteurs du réseau DEPHY et du réseau FERME, APPAG, jeunes agriculteurs, mairies, PNRG, associations environnementales

> Comité technique 3:
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : eau et biodiversité

Projet : Création de parcours pédagogiques et ludiques permettant l'accès et la découverte d'un patrimoine naturel et historique emblématique de l'île de Cayenne autour de la crique Fouillée

Porteur de projet : Communauté d'Agglomération Centre Littoral - CACL

Statut : Établissement Public de Coopération intercommunale (EPCI)

Mail : mylene.mazia@cacl-guyane.fr
carole.sejourne@cacl-guyane.fr

Téléphone 0694 433530
059428 94 43

Description du projet :

CONTEXTE

Histoire du canal :

L'ouverture du canal de la crique Fouillée, qui relie le fleuve Mahury à la rivière de Cayenne a démarré en 1837. Les travaux sont réalisés par les esclaves de corvées fournis par les habitants, ce qui permet à ces derniers un gain considérable de temps pour se rendre de Cayenne à leurs habitations situées sur le Mahury, l'Oyack et la Comté et transporter leurs marchandises.

Le Fort Trio situé à l'embouchure de la crique Fouillée sur le fleuve Mahury fut reconstruit en 1841.

Milieu naturel :

La crique Fouillée a été creusée au droit d'une vaste zone humide composée de plusieurs types de milieux : mangroves à palétuviers blancs aux embouchures de fleuves, mangrove à palétuviers rouges et gris, forêts marécageuses, marais saumâtres, marais à herbacées et marais arbustifs dans la partie centrale.

Ces milieux dont plusieurs sont considérés comme des habitats patrimoniaux, présentent une biodiversité floristique et faunistique remarquable.

Parmi les plantes remarquables, on trouve *Crinum erubescens* (Amaryllidaceae), *Sesbania exasperata* (Fabaceae), *Vanilla palmarum* (Orchidaceae), *Cissus spinosa* (Vitaceae) et *Paspalum delicatum*.

La faune présente également des espèces emblématiques telles que la Buse buson, typique des mangroves du plateau des Guyanes, le Caïman à lunettes, les serpents *Eunectes deschauenseei* et *Thamnodynastes pallidus*, le Cerf des palétuviers et la chauve-souris *Pteronotus parnelli*.

Ces milieux humides forment un corridor aquatique situé au cœur de l'île de Cayenne qui permet de relier les zones de marais aux fleuves. Ce corridor est en effet en lien avec les principaux milieux humides de l'île de Cayenne : marais de Cabassou, pripris de Beauregard, marais de la crique Cabassou, crique Hôpital, crique Balata...

La crique Fouillée collecte une partie des eaux pluviales des zones

Freins à lever :

- ➔ Financement
- ➔ Partenariat avec organismes gestionnaire et structures d'animation
- ➔ Autorisation foncière (Etat)

notamment via la crique Cabassou et les autres canaux de drainage. Elle joue donc un rôle de tampon vis à vis des inondations en évacuant les eaux vers les fleuves et en redistribuant l'eau dans les marais adjacents.

urbanisées,

Patrimoine historique :

Le site de l'habitation Vidal-Montdélíce est un site inscrit couvrant 1050 hectares les zones de marais et les anciens polders jusqu'à la rive gauche de la crique Fouillée.

Les vestiges de l'habitation et les polders sont restés dans un bon état de conservation et demeurent un des rares témoignages de l'histoire de l'esclavage en Guyane qui soit facilement accessible.

Etat actuel du canal et enjeux :

Le canal de la crique Fouillée présente une longueur de 11,2 km.

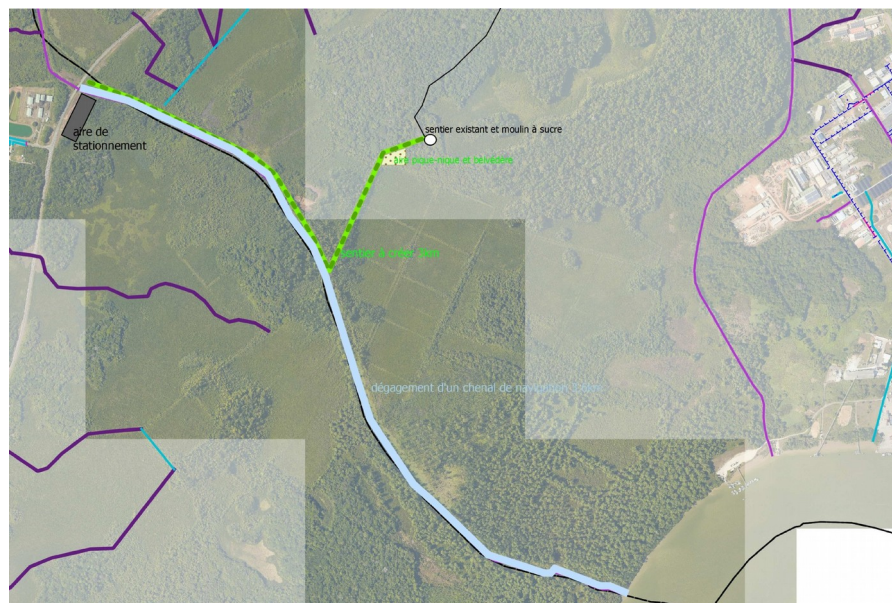
Le canal, n'ayant pas fait l'objet d'entretien depuis une trentaine d'années, est progressivement comblé par les débris végétaux et les sédiments et envahi par la végétation (hormis le tronçon Terca-rivière de Cayenne, entretenu pour la prévention des inondations en 2017).

Dans sa portion centrale, en face d'Attila Cabassou, l'emplacement du canal n'est plus visible. Dans les zones de marais de part et d'autre, il est envahi par une végétation d'herbacée et parfois d'arbres et d'arbustes, les embouchures sont colonisées par la mangrove. L'écoulement de l'eau y est donc très limité, en particulier en saison sèche.

Ce processus s'il perdure pourrait nuire à la biodiversité du site en raison de l'assèchement progressif des milieux humides.

OBJECTIFS DU PROJET

Le projet vise à créer des parcours pédagogiques et ludiques permettant l'accès et la découverte d'un patrimoine naturel et historique emblématique de l'île de Cayenne : mangrove, forêt marécageuse, marais, anciens polders, canal de la crique Fouillée, vestiges du Fort Trio.



Plan de principe des aménagements

ACTIONS PROPOSÉES

- Création d'un sentier pédestre de découverte des milieux depuis la RN4 (Matourienne) le long du canal et des anciens polders :
 - Création d'une zone de stationnement au niveau de la RN4 (en face de l'usine de compostage)
 - Aménagement d'un sentier piéton en bordure de la

crique Fouillée et sur la digue existante jusqu'au moulin à mulets de l'habitation Montdélise (jonction avec le sentier pédestre vers l'écoquartier), longueur 2,5 km

- Création d'un belvédère avec vue sur les polders de l'habitation Montdélise
 - Création d'une aire de pique-nique
 - Création et installations de panneaux pédagogiques (biodiversité, pollutions et réchauffement climatique, géologie, histoire...)
 - Création d'une randonnée guidée sur l'application « Guyane découverte »
- dégagement d'un chenal de navigation sur 3,6 km de la RN4 à l'embouchure du fleuve Mahury pour permettre la navigation par des embarcations type canoë et des embarcations motorisée légère

La navigation de loisirs permettra de découvrir les différents milieux humides caractéristiques de l'île de Cayenne et de la Guyane : marais d'eaux douces et saumâtres, forêts marécageuses, mangroves, fleuve ainsi que les animaux caractéristiques de ces milieux.

Financement :

Coût d'investissement :

Création d'une zone de stationnement 2000m ²	800 000€
Aménagement d'un sentier pédestre de 2,5km	300 000€
Aménagement d'un belvédère	200 000€
Création d'une aire de pique-nique	50 000€
Création de panneaux pédagogiques et randonnée numérique	50 000€
Rétablissement d'un chenal de navigation 3,6km	1 500 000€
Coût total	2 900 000€

Échéancier :

étape	Durée prévisionnelle	Dates prévisionnelles
Étude	3 mois	1 ^{er} trimestre 2019
Établissement des conventions avec les partenaires	6 mois	2-3 ^{ème} trimestres 2019
autorisation	1 an	2019
Démarrage des travaux	6 mois	Septembre 2020-février 2021

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés

Partenaires à mobiliser

Etat : autorisations administratives, foncier, financement CTG, Conservatoire du littoral : gestion des aménagements

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le
changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : eau et biodiversité

Projet : TRAMES 2 (Territoires Réseaux Aménagements Milieux Environnements Sociétés)

Porteur de projet : Associations Kwata

Statut : (forme juridique) Association loi 1901

Association créée en 1994, dont l'objet est l'étude et la conservation de la biodiversité, avec une expertise dans les domaines suivants : faune terrestre, faune aquatique, faune marine, écologie, biologie de la conservation, gestion des habitats, éducation à l'environnement, communication et médiation environnementale et scientifique. 4 Salariés en CDI, budget moyen (2015-2017) : 260 000 €

Contact : Benoit de Thoisy, Directeur

Mail : benoit@kwata.net

Téléphone 694261977

DESCRIPTION DU PROJET

CONTEXTE

A l'heure d'une expansion démographique sans précédent en Guyane et de l'émergence d'une conscience partagée (politique, grand public) de l'importance de la prise en compte des enjeux environnementaux, le projet porte sur la connaissance, la gestion, la valorisation et l'appropriation des "zones vertes", "zones bleues", et des corridors écologiques dans l'aménagement des communes de Guyane. Les milieux naturels urbains et périurbains (forêts, savanes et zones humides, cours d'eau) ont une forte valeur biologique, paysagère, patrimoniale, et sont partie intégrante de l'amélioration ou du maintien de la qualité des cadres de vie. Ils doivent être intégrés comme éléments structurants des aménagements communaux, et compris comme des supports d'acquisition de connaissances, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, de science participative, et de modèles innovants de gestion territoriale durable.

Dans la suite de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Biodiversité » et notamment l'Orientations Stratégique 10 des FEDER 2014-2020, le GEPOG et Kwata ont mis en place un premier projet à l'échelle de la CACL. Le projet TRAMES 2 va s'appuyer sur l'expérience acquise et étendre aux autres communes présentant de forts enjeux d'expansion et de nécessaire gestion de l'environnement.

OBJECTIFS

Le projet TRAMES 2 comprend 3 axes majeurs: (i) la synthèse et le cas échéant l'apport de connaissance sur la biodiversité, avec un effort particulier porté sur les zones d'importance écologique identifiées sur les documents de stratégie territoriale (SAR, SCOT, PLU), (ii) le partage et l'implication citoyenne, en développant une approche participative, de la communication et de la valorisation, visant à promouvoir l'appropriation

FREINS À LEVER

Financements

Réglementaires : nécessité de sécurisation réglementaire des trames vertes et bleues

Partenariats clés à nouer : Mairies, Communautés de communes, collectivités

Foncier :

Appui sur les documents d'urbanisme (nécessité de sécurisation foncière des trames vertes et bleues)

des enjeux par les habitants, (iii) le soutien et l'accompagnement des aménagements, qui se proposera d'apporter les éléments concrets facilitant les orientations et les choix des décideurs quant aux devenir de ces zones.

ACTIONS PROPOSÉES

Connaissance des zones vertes et zones bleues : évaluation de l'état de la richesse biologique des milieux naturels urbains et périurbains des communes partenaires, évaluation de l'état de fonctionnalité des corridors identifiés dans les documents d'orientation de planification territoriale, inventaires complémentaires pour une meilleure caractérisation de la biodiversité, mise en place d'outils d'évaluation de l'efficacité des trames à long terme.

Approche participative, communication, sensibilisation et valorisation : pour faire participer la population à la connaissance, à la préservation et l'appropriation de la richesse de la biodiversité, plusieurs dispositifs pédagogiques seront proposés aux établissements scolaires, élus, riverains et usagers : projets pédagogiques de classe, sorties guidées, animations, des inventaires, des reportages photographiques ou jeux concours, en travail constant avec les structures locales existantes et en soutien aux initiatives communales.

Volet "accompagnement à l'aménagement local" : un dialogue permanent avec les collectivités et gestionnaires des territoires permettra de mettre en avant les enjeux de la biodiversité urbaine pour favoriser la préservation des zones vertes et des corridors biologiques. En collaboration avec les mairies partenaires, les actions pourront être la production de cartes des enjeux écologiques, l'expertise pour la déclinaison locale du SRCE et pour pré-identification des trames vertes et bleues dans le cadre des PLU et du SCOT, la réalisation de plans d'actions par entités fonctionnelles, la mise à disposition de grandes lignes techniques pour favoriser les nouveaux projets d'aménagement respectueux de l'environnement.

Financement : Budget pour 3 ans (2020-2022): 660 000€
- frais de personnel : 410 000 € (contribution au maintien de 7 postes à Kwata et au Gépog, ouverture de 3 CDD)
- services extérieurs : 120 000 € (prestations via des entreprises locales, pour infographies, impressions, compléments de travail de terrain)
- matériel et équipement : 20 000 €
- frais de déplacements : 50 000€
- frais de fonctionnement : 60 000€

Échéancier : **Phase/Etape/Action 1** : Préparation technique et politique (comité de pilotage, concertations, choix des méthodes...). Du 01/01/20 au 30/08/2020

Phase/Etape/Action 2 : Acquisition de connaissances. Du 31/07/2020 au 31/12/2021.

Phase/Etape/Action 3 : Analyse et production des informations (cartographie, bases de données, plans d'actions...). Du 01/01/2022 au 31/09/2022.

Phase/Etape/Action 4 : Appui aux collectivités (déclinaison PLU, communication institutionnelle...). Du 01/01/2020 au 31/12/2022.

Phase/Etape/Action 5 : Sensibilisation grand public et scolaire (préparation technique, intervention écoles, animations grand public).

Du 01/09/2020 au 31/06/2022.

Phase/Etape/Action 6 : Communication sur le projet. Du 01/06/2020 au 31/12/2022

Phase/Etape/Action 7 : Coordination divers technique, administrative et financière, suivi, clôture. Du 01/01/2019 au 31/12/2022.

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés	GEPOG (co-porteur du programme)
Partenaires à mobiliser	Mairies, Communautés d'Agglomération

> Comité technique 3:
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : eau et biodiversité

Projet : Mise en place d'une unité d'ingénierie de projet, en appui aux collectivités, au sein du service de conseil et d'assistance technique de l'Office de l'Eau de Guyane.

Porteur de projet : Office de l'Eau de Guyane

Statut : Association loi 1901

Établissement public local à caractère administratif, créé par l'article L213-13 du code de l'environnement.

Présentation synthétique du porteur (2 à 4 lignes avec, entre autres, la date de création, le nombre de salariés, (si collectivité, indiquer le nombre d'administrés/habitants), le budget de fonctionnement et les missions.

L'Office de l'Eau de Guyane a été créé en octobre 2005.

Au 1^{er} janvier 2018, l'effectif est constitué d'une directrice générale et de onze collaborateurs (dont 7 cadres).

Son périmètre d'interventions couvre la totalité du territoire guyanais. Il exerce les missions suivantes :

- a) L'étude et le suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages ;
- b) Le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrage, la formation et l'information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ;
- c) Sur proposition du comité de l'eau et de la biodiversité, la programmation et le financement d'actions et de travaux.

Contact : Clara NICOLAS, Directrice générale

Mail : clara.nicolas@office-eauguyane.fr

Téléphone 0594 30 52 92

Description du projet :

CONTEXTE

La Guyane doit se doter d'infrastructures visant à garantir à sa population d'une part un accès à une eau potable de qualité et d'autre part un environnement de vie sain par la collecte et le traitement des eaux usées produites.

Pour répondre aux importants besoins identifiés, plusieurs sources de financement sont mobilisées : les fonds européens FEDER et FEADER, le mécanisme de solidarité interbassin de l'AFB et les financements locaux (OEG, CTG).

Or, la sous-consommation croissante des enveloppes budgétaires mises à disposition s'accompagne d'un important retard dans la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures essentielles pour la population.

L'analyse croisée des causes fait l'objet d'un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire : il convient de renforcer les capacités techniques et financières des communes (et des EPCI).

Freins à lever :

Ce projet doit au préalable faire l'objet d'une réflexion sur le renforcement des capacités humaines et financières de l'Office de l'Eau.

Le plan de financement de cette unité pourrait s'appuyer d'une part sur une augmentation des redevances de l'OEG et d'autre part sur une dotation de l'État ou de l'AFB.

Une stratégie concertée (DEAL et Office de l'Eau de Guyane) propose :

- un accompagnement des EPCI au transfert des compétences «eau et assainissement» par la mise en place de sessions de formations et le financement d'étude.
- un renforcement des capacités des EPCI par le recrutement d'ingénieurs financés par l'AFB et l'OEG pour une durée de deux ans. L'une de leurs missions consistera à travailler avec les Communes au montage et au suivi des projets d'infrastructures eau potable et assainissement (documents techniques, cahiers des charges, demandes de financement).

La tenue des Assises de l'Outre-Mer est également l'opportunité de relancer le projet de mise en place d'un appui aux collectivités dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

Cet appui serait mis en œuvre par trois entités :

⇒ l'équipe-projet du Plan Eau DOM et le Pôle Affaires Européennes de la CTG, responsables de l'appui à la programmation et au financement des projets communaux et intercommunaux

⇒ une unité d'ingénierie de projet mise en place au sein de l'OEG et aura pour mission d'accompagner les collectivités

OBJECTIFS DU PROJET

La mission de conseil et d'assistance technique aux maîtres d'ouvrage dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques est définie et cadrée par le législateur.

Le projet s'inscrit dans une stratégie de renforcement et d'élargissement de cette mission afin de tenir compte des besoins des collectivités en matière d'ingénierie publique.

ACTIONS PROPOSÉES

L'action proposée se décline en deux temps :

- Il s'agit dans un premier temps de dimensionner l'unité d'ingénierie de projet en appui aux collectivités dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

La réflexion déjà conduite en interne à l'Office de l'Eau devra être approfondie en intégrant à la fois les besoins en moyens techniques, humains et organisationnels et les financements nécessaires associés. Cette première étape fera l'objet d'un marché d'étude.

- Dans un deuxième temps, l'Office de l'Eau procèdera aux recrutements nécessaires sur la base des profils de poste qui auront été définis et à la mise en place fonctionnelle de l'unité.

Financement :

- Le volet «étude de dimensionnement» sera financé sur fonds propres. En première estimation, le montant serait compris dans une fourchette de 50 000 € à 70 000 €.
- Hypothèse de travail concernant les besoins en financement de l'unité :

Sur la base de 3 ingénieurs sur 3 ans, le montant s'élèverait à 780 800 € (dont 50 000 € d'investissements la 1^{ère} année).

Dans une situation de statut quo sur les taux des redevances actuellement appliquées, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

financeurs	montant	%
OEG	156 160,00 €	20%
Financement à trouver	624 640,00 €	80%
Total	780 800,00 €	

Échéancier :

- L'étude de dimensionnement pourrait être lancée à la fin du premier trimestre 2018 pour une durée de six mois.
- La mise en place de l'unité pourrait être effective au 1^{er} janvier 2019, si la question du financement est réglée au cours du 4^{ème} trimestre 2018.

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés

Partenaires à mobiliser

SOUS-THÉMATIQUE

ÉNERGIE

ET CHANGEMENT CLIMATIQUE



FICHES PROJETS CLASSÉES « PRIORITÉS 1 »

VOLET ÉNERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE



> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le
changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : énergie

Projet : Centrale Énergétique de l'Ouest Guyanais

Porteur de projet : SARA

Statut : Société Anonyme

Créée en 1969 pour assurer l'approvisionnement des Antilles Françaises en carburants et combustibles, SARA opère aujourd'hui sur les trois territoires Guadeloupe Guyane, Martinique. 300 emplois directs et autant d'emplois induits font de SARA le fournisseur incontestable en matière d'énergie fossile.

La SARA a l'ambition de prendre le virage de la transition écologique d'où la création d'un pôle Energies nouvelles et la participation aux Assises de l'outre-mer sur les trois territoires où elle opère.

Contact : Philippe GUY/Henri ROCHE, Directeur Général, Chef du pôle Énergies Nouvelles

Mail : Henri.roche@sara.mq

Téléphone 0596508926

DESCRIPTION DU PROJET

CONTEXTE

L'intégration d'électricité renouvelable dans le mix énergétique de la Guyane est inscrite dans la loi et dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie en Guyane

Des documents issus de l'Avant-Projet sommaire sont susceptibles d'être mis à disposition dans le cadre des assises.

OBJECTIFS DU PROJET

Construction d'une centrale photovoltaïque de 50 MWc comportant :

ACTIONS PROPOSÉES

une batterie de stockage lithium-ion de 10 MW

Un électrolyseur de 16 MW,

Une pile à combustible de 3 MW fonctionnant à l'hydrogène

Projet présenté à la CRE

FREINS À LEVER

Réglementaires
Autorisations
administratives

Foncier
Le projet se situe dans
l'ouest guyanais, le
problème du foncier se
pose avec une certaine
acuité

Financement : 82M€
12% Subventions européennes
20% SARA et partenaires
68% banques

Échéancier : APS réalisé, APD en 2018, construction 2019-2021

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés SARA, Hydrogène de France, , CCOG, Mairie de Mana et de Saint Laurent du Maroni

Partenaires à mobiliser Banques

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : énergie et changement climatique

Projet : Projet Biomasse de Cacao

Porteur de projet : VOLTALIA

Nom du porteur : Patrick DELBOS / Gautier LE MAUX

Statut : Directeur Territorial / Directeur développement

Mail : g.lemaux@votalia.com

Téléphone

05 94 30 47 12

Description du projet :

Projet biomasse de Cacao 5,6 MW électrique, produisant 39 GWh/an en base.

Le projet permet de produire de l'électricité en base d'origine renouvelable, endogène, et contribuant à la stabilité du réseau électrique, avec un prix de revient industriel compétitif.

Le projet permet de contribuer à l'amélioration du bilan carbone du territoire et l'atteinte des objectifs d'indépendance énergétique.

De manière générale, l'énergie biomasse s'inscrit dans le schéma d'aménagement régional (SAR de Guyane), la programmation pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de Guyane, et permettra d'atteindre les objectifs de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte ainsi que la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Cette énergie renouvelable se positionne comme une filière d'avenir basée sur les principes de l'économie circulaire.

En plus des emplois industriels créés, les projets biomasse renforcent les filières d'approvisionnement amont (forestières et agricoles) ainsi que les réseaux de maintenanciers industriels guyanais.

Localisation : Cacao - Roura

Le projet est inscrit dans les objectifs de la PPE de Guyane.

Freins à lever :

Obtention de l'agrément fiscal (DGFIP)

Financement 64 M Euros (hors frais financiers)
15% Votalia / 53 % Banques / 26 % Crédit impôt / 6 % Subventions

Financement sécurisé. Premiers décaissements bancaires conditionnés à l'obtention de l'agrément fiscal (DGFIP). Chantier initié en novembre 2017 sur fonds propres.

Échéancier Construction Nov.2017 → 2019
Mise en service industrielle 2020

Partenaires concernés Votalia / Caisse des Dépôts et Consignations / Mairie de Roura / Banques

Autres commentaires éventuels sur le projet : Plusieurs dizaines d'emplois locaux durant le chantier puis 40 emplois permanents créés et consolidés.

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le
changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : Énergie et changement climatique

Projet : création d'une Maison de l'énergie

Porteur de projet : Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Guyane

Statut : EPCI sans fiscalité propre

Le Parc naturel régional de la Guyane s'inscrit dans un réseau national qui compte 52 PNR. Il a été créé par décret n° 2001-268 du premier ministre daté du 26 mars 2001. Le PNRG est un territoire remarquable par sa biodiversité, ses paysages et son patrimoine culturel. Il est composé de 6 communes : Mana, Iracoubo, Sinnamary, Roura, Saint-Georges de l'Oyapock et de Ouanary et est géré par un syndicat mixte et fait à ce titre partie des intercommunalités ou « EPCI » sans fiscalité propre.

Le PNRG gère 2 Réserves naturelles nationales et par convention 2 sites du CEL : la Montagne de Kaw et les Savanes de la Montagne des Pères. C'est le premier gestionnaire d'espaces naturels du littoral guyanais. Il comprend une zone maritime recouvrant la zone des eaux intérieures en face des communes membres.

Contact : Pascal GIFFARD, Directeur Adjoint

Mail : p.giffard.pnrg@gmail.com

Téléphone 0594 286752

DESCRIPTION DU PROJET

CONTEXTE

Depuis le 17 mars 2017, le Parc naturel régional de la Guyane est labellisé territoire TEPCV (Territoire à Energie pour la Croissance Verte). Un élément structurant de cette ambition repose sur la construction d'une Maison de l'énergie à Mana. Il s'agit d'un bâtiment (type BEPOS R+1) situé sur la zone de l'OIN de Charvein sur un terrain de 15 ha en cours d'acquisition. La Maison de l'énergie proposera des actions de sensibilisation du grand public sur la thématique de la production d'énergie propre dans un bassin de population où les coupures d'électricité sont une gêne pour le développement de l'activité économique. Il s'agira également d'accompagner la population de l'Ouest vers la transition énergétique

La Maison de l'énergie disposera de modules démonstratifs autour de la production d'énergie propre (micro-méthanisation, éolienne urbaine, panneaux photovoltaïques...). Elle sera équipée de salles pour accueillir des séminaires, des expositions et des expérimentations scientifiques. Les populations, les scolaires, les professionnels en quête d'information sur l'énergie constituent son public cible. Des animateurs et des agents spécialisés seront recrutés pour conseiller ou orienter le public sur les aides financières disponibles pour financer des projets d'économie d'énergie.

NB 1 : le projet est cité dans la PPE et est en articulation avec le SRCE

OBJECTIFS DU PROJET

- ➔ Faire de Mana la porte d'entrée du TEPCV porté par le PNRG
- ➔ Donner des conseils au grand public afin de réaliser des économies d'énergie à la maison

FREINS À LEVER

Financements :

- Le niveau de financement du projet constitue le principal frein
- Consolider la maquette financière

Réglementaires :

Voir fiche du GENERG sur la mise en place d'une phase d'expérimentation et d'innovation, en vue d'une généralisation en 2020 d'une RT de type « **Bâtiment à Energie Positive** », voir du label E+C- .

Partenariats clés à nouer : EFPA, PAE,

Foncier :

Terrain de 14 h en cours d'acquisition situé sur l'OIN de Charvein

Autres :

- ➔ Promouvoir les sources d'énergie respectueuses de l'environnement
- ➔ Informer la population sur le changement climatique et les accompagner vers la transition énergétique (les bons gestes, l'écocitoyenneté, les déplacements doux...)
- ➔ Accueillir, informer autour de la thématique de l'énergie propre

Après la construction, le financement du fonctionnement du BEPOS reste entier.

ACTIONS PROPOSÉES

- Construction du BEPOS
- Recruter des animateurs
- Acquisition des modules démonstratifs (micro-méthaniseur, micro-éolienne....)

FINANCEMENT

Postes de dépenses	Montants €	Source de financement
Mission conseil sur la consultation	10 000,00	PNRG
Mission AMO (HQE)	45 000,00	ADEME
BEPOS+suivi chantier	1 520 000,00	CTG-FEDER OS 6
Parking, Aire de jeux, sentier randonnée	650 000,00	PDRG 2
Plateformes démonstratives MDE,	15 000,00	LEADER Ouest
PV, éolien, méthanisation	120 000,00	LEADER Ouest
TOTAL	2 360 00,00	

ÉCHÉANCIER

	ETAPES	2019	2020	2021	2022
1	Faisabilité	2 ^{ème} semestre			
2	Conception <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} Semestre • 2^{ème} semestre 		Consultation Concours d'architecte		
3	Construction			2 ^{ème} semestre	
4	Inauguration				1 ^{er} semestre

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés Collectivité Territoriale de la Guyane, Mairie de Mana, ADEME, DEAL,
Partenaires à mobiliser Associations, interpro

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le
changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : développement durable

Projet : Promouvoir les éco matériaux dans la construction guyanaise

Porteur de projet : Pôle économique

Statut : Collectif socio-professionnel

Socio-professionnels regroupés issu des différents mouvements de 2015 et 2017 comprenant notamment : Medef, CPME, MPI & Filières mines, bois, agriculture, pêche, transporteurs, auto-école, ambulanciers, architectes...

Contact : Stéphane Lambert,

Mail : actalis.guyane@orange.fr

Téléphone 0694 38 52 57

DESCRIPTION DU PROJET

FREINS À LEVER

CONTEXTE

La PPE, la transition écologique, le SAR préconisent l'utilisation des éco-matériaux mais ceux-ci peinent à se développer et à prendre leur place en Guyane.

OBJECTIFS DU PROJET

Assurer le développement des éco matériaux en Guyane : appui aux fabricants locaux et augmenter le taux d'utilisation des matériaux.

ACTIONS PROPOSÉES

- Accompagner l'aspect réglementaire et administratif : normes/assurances décennales/crédit d'impôt énergie...
- Mutualiser les équipements de test et de mise au point
- Regrouper et coordonner les acteurs
- Travailler sur une prospective de la filière à intégrer dans la stratégie globale de développement
- Labelliser selon le niveau des produits
- Orienter la formation initiale, alternante et continue
- Assurer la promotion auprès des donneurs d'ordre publics et privés
- Accompagner sur les circuits d'exportation
- Mutualiser les actions de communication
- Créer de l'intelligence collective entre parties prenantes

- Financements
- Réglementaires : interdiction de certaines importations non compatibles
- Autres : Manque de liaisons entre producteurs et pouvoirs publics

EFFETS ATTENDUS

- Création de richesse et d'emplois
- Amélioration image du territoire
- Dispositif extrêmement structurant qui peut conduire l'économie guyanaise vers un virage profond pourvu que la volonté politique / états généraux Suive dans cette voie.
- Pour fonctionner ce dispositif doit être géré par des entrepreneurs pour faire le pont vers les autres acteurs

Financement : 80K€ par/an pour 1 ETP et communication
Etat/Feder/ADEME : 75%
CTG 25%
Contributions en nature des consulaires et socio-professionnels

Échéancier : 2018 Dès que possible.
Évaluation sur 3 ans. Vers un repositionnement plus fort ou recentrage de l'action.

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés Socio-professionnels

Partenaires à mobiliser État (Entreprises- CTG – consulaires – état – ONG – Collectivités locales – associations citoyennes – ADEME -CESESEG – WWF Guyane

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Thème / sous-thème : énergie et changement climatique / développer les filières de traitement des déchets

Projet : Centre de Recyclage Guyanais

Porteur de projet : Caribbean Steel Recycling SAS

Nom du porteur : Armand LARCHER

Statut : Gérant

Mail : caribbeansteel@yahoo.fr

Téléphone : 694986128

Description du projet :

Installation d'un broyeur à métaux et d'une fonderie à arc électrique en Guyane.

Projet à vocation régionale (optimisation de volumes) ayant pour base le recyclage des aciers issus des trop nombreux véhicules hors d'usage présents en Guyane.

Lieu d'implantation : Commune de Rémire-Montjoly

Freins à lever :

Le projet de broyeur avait obtenu un financement du feder et du cnes qui ont été annulé, la structure ne possédait pas de foncier, A ce jour, un bail à construction est en cours de signature avec la Commune de Rémire-Montjoly, le permis de construire est délivré, il manque maintenant l'accord de financement des partenaires,

Financement :

montant total estimé : 5 748 000 €

Broyage métaux : 1 923 000 €

Fonderie acier : 3 825 000 €

origine des financements et clef de répartition :

Fonds propres : 20%

Feder et défiscalisation : 80 %

Échéancier :

24 mois à compter de la validation de l'intégralité des financements démarrage espéré, janvier 2018 - fin décembre 2019

Partenaires concernés :

Ademe, Feder, CTG, CACL, Mairie de Rémire-Montjoly

Autres commentaires éventuels sur le projet :

L'unité de broyage de VHU, D3E, métaux ferreux et non ferreux :

Le broyage des métaux répond à un objectif principal : Transformer un problème de santé publique majeur (l'abandon de VHU, D3E et ferrailles de tous types dans la nature avec les problématiques de gîtes larvaires que nous connaissons) en produit à forte valeur ajoutée (ferraille broyée Type E40) directement exploitable par l'unité de fonderie.

Cette matière première secondaire est très demandée sur le marché international par une industrie sidérurgique de plus en plus consciente qu'elle ne peut indéfiniment puiser dans les ressources naturelles en faisant l'impasse sur ce que l'on appelle désormais les matières premières secondaires.

Cette installation pourra recevoir les volumes amenés par nos partenaires du Guyana, du Suriname, de Martinique et du Nord Brésil, sous réserve d'une conformité/à la réglementation.

Cette unité de broyage emploiera 11 personnes dont 1 responsable exploitation - 1 secrétariat comptabilité - 3 opérateurs pelle - 3 opérateurs broyeurs - 3 techniciens manutention, maintenance.

L'unité de fonderie de métaux

Les ferrailles générées par l'unité de compactage de métaux étaient exportées en Asie et en Europe au cours du marché. La récente crise a mis en avant l'extrême fragilité économique qu'il y a à exporter des matières à faible valeur ajoutée (prix actuel de la ferraille compactée 35€/Tonne CIF Le Havre avec un fret à couvrir de 120€/tonne soit une perte sur le fret de 85€/ tonne.

Le dispositif proposé va permettre d'alimenter le marché local et régional en aciers du bâtiment de bonne qualité (fers à béton, tôles, tubes) garantissant la pérennité de l'activité.

Le type de four retenu est de type à arc électrique de dernière génération équipé d'une alimentation auto régulée d'une capacité de 15 tonnes/Heure.

Cet équipement est polyvalent car on peut en sélectionnant les matériaux entrant obtenir des produits de qualité homogène, fabriquer à la demande des aciers spéciaux (Inox, chrome molybdène, aciers carbonés, fonte) et fondre de l'aluminium et du cuivre.

Plus besoin de travail en flux continu comme avec les hauts fourneaux au charbon.

La flexibilité du four à Arc électrique permet en adaptant les moules en sortie de chaîne de varier les profils des produits.

Les Gisements à capter sont les suivants : Brésil (Amapa) avec notre partenaire « TOTAL GROUP LTDA » : 20 000 tonnes - Guyane avec CSR : 12 000 tonnes VHU et ferrailles diverses - KANHAI NVS : 18 000 tonnes - Guyana avec notre partenaire MBL Mr Cornel Alder : 15 000 tonnes. - Martinique avec notre partenaire « Métal Caraïbe » : 15 000 tonnes. Soit un potentiel annuel de 80 000 tonnes

18 postes créés par cette unité avec un fort potentiel de nouveaux emplois si extension des plages de production ou finition plus poussée des produits (ex réalisation de treillis soudés ou d'armatures avec les fers à bétons, réalisation de charpentes métalliques légères avec les tubes). Fers à béton vendu en rouleaux à 500 €/Tonnes contre 1600 €/tonne pour les treillis soudés. Sur des aciers spéciaux la marge est encore plus importante (aciers inox plus de 2000€/tonne, aciers spéciaux 2500 €/tonne et plus.

En Traitant de cette manière nos déchets de métaux, on génère des recettes qui permettent de rémunérer l'apport de ferraille vers le site de CSR, donc de réduire les stocks historiques de ferraille, mais aussi d'éviter l'importation de certains matériaux de construction vers la Guyane.

CA réalisé sur le gisement de Guyane : 10 000 Tonnes/500 € : 5 000 000 €

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : énergie et changement climatique / développer les filières de traitement des déchets

Projet : Réaliser une unité de valorisation énergétique des déchets en Guyane de 6 à 8 MWe

Porteur de projet : **ADEME DR Guyane / EPCI Guyane**

Statut : (forme juridique)

Présentation synthétique du porteur (2 à 4 lignes avec, entre autres, la date de création, le nombre de salariés, (si collectivité, indiquer le nombre d'administrés/habitants), le budget de fonctionnement et les missions.

Contact : Sébastien CATALANO Coordinateur du Pôle Déchets Economie Circulaire

Mail : sebastien.catalano@ademe.fr

Téléphone 0694231157

DESCRIPTION DU PROJET

CONTEXTE.

Aujourd'hui plus de 100 000t/an de déchets sont enfouis dans des sites de stockage qui sont proches de la saturation. Ces déchets pourraient pourtant constituer un « combustible pauvre » capable d'assurer une production énergétique de 30 MW thermique (hypothèse 8000h) sur le secteur de l'île de Cayenne élargi à Kourou.

Cette installation de valorisation énergétique permettrait donc de produire environ 6 MWe qui pourrait être porté à 8 MWe dans une logique de co combustion avec 25 000 t de bois supplémentaires (bois déchets, biomasse).

OBJECTIFS DU PROJET

Cette installation serait un équipement structurant du traitement des déchets qui permettrait d'atteindre des niveaux de valorisation globale proche des objectifs nationaux (65%) et de répondre aux orientations de la Programmation Pluriannuelle Energétique (PPE) à 2023 (8MWe).

ACTIONS PROPOSÉES

Réalisation d'un projet structurant essentiel dans l'accomplissement des objectifs des différentes politiques publiques (déchets et économie circulaire, énergie) et en cohérence avec les documents de planification régionaux (PDEDMA, PPE).

Projet à enjeu économique (plus de 100 M€ d'investissement), qui pourrait avoir des répercussions en termes d'innovation à l'échelle de notre territoire (fabrication de Combustibles Solides de Récupération) : maîtrise des coûts dans la durée pour les collectivités locales et développement économique pour les entreprises (construction, VRD, gestion des déchets,)

FREINS À LEVER

- Foncier (besoin d'une trentaine d'ha) avec le volet stockage des résiduels et des mâchefers non incinérables
- Trouver un porteur. La CACL semble la seule entité opérationnelle pour porter (garantie d'approvisionnement liée à la maîtrise de ses déchets)
- Calendrier (temps négociation CRE, défiscalisation,...)

- Financement :
- montant total estimé. (80 à 140 M€)
 - origine des financements et clef de répartition : modèle économique envisagé dans le cadre d'un modèle en concession qui permettrait le financement des amortissements et de l'exploitation sur un prix de traitement équivalent au stockage et à des recettes énergétiques basé sur un coût de rachat inférieur au coût de production d'un KWh sur le littoral (150 à 200 €/MWh) et négocié avec la CRE (à moins qu'un tarif d'achat encadré spécifique aux DOM ne puisse être obtenu). Des aides publiques (ADEME, FEDER, Défisicalisation,...) pourrait également participer au bouclage financier

Échéancier : calendrier idéal à fin 2022

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés

Partenaires à mobiliser

Collectivités, Etat

Les filières de valorisation sont les plus génératrices d'emploi en matière de gestion des déchets. La situation actuelle mais en péril les filières engagées (par exemple le centre de tri emballages emploi plus de 30 personnes) et inhibe toute création d'autres activités qui pourraient générées plusieurs dizaines d'emplois minimum (VHU, DEEE, DEA...)

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le
changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : Énergie et Changement climatique

Projet : Améliorations des contributions financières des Eco-organismes dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs

Porteur de projet : Communauté d'agglomération centre littoral (CACL) - Guyane

Statut : EPCI

Présentation synthétique du porteur : Créée le 9 juin 1997, la Communauté de Communes du Centre Littoral (CCCL) s'est transformée en une Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) depuis le 1er janvier 2012. Ses 240 agents gèrent, au profit des 130 000 habitants du territoire, la production et distribution d'eau potable, l'assainissement, la gestion des déchets, le développement économique et l'aménagement du territoire, la voirie intercommunale, le transport urbain, scolaire, le sport et la culture, le cimetière intercommunal et la fourrière animale.

Contact : Marie Laure PHINERA HORTH, Présidente, Eric LAFONTAINE, Directeur de Cabinet, Laurent RUF, chef de Service

Mail : Eric. Lafontaine@cacl-guyane.fr ; Laurent.ruf@cacl-guyane.fr

Téléphone 0594 28 91 08 / 0594 28 85 26

Description du projet :

CONTEXTE

Les lois Grenelles prévoient la couverture financière de la gestion des déchets au travers du principe pollueur-payeur.

Ce principe est la base de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) selon laquelle 80 % du coût du service doit être supporté par la REP au travers des Eco-organismes choisis par l'Etat et d'un cahier des charges (Agrément) par type de déchets.

L'agrément relatif aux emballages et aux papiers (CITEO) ne respectent pas les niveaux de financements apportés aux collectivités au niveau national et moins encore dans les DOM. Au niveau national, le contrat d'agrément a été dénoncé par AMORCE comme ne répondant au principe de transfert des charges pollueur payeur.

Les collectivités d'outre-mer ont décidé unanimement de ne pas signer ces contrats et d'engager avec l'association AMORCE une négociation pour permettre le soutien des filières des collectes supportées par les EPCI.

NB 1 : le financement de la gestion des déchets par les éco-organismes est inscrit au principe des lois Grenelle et au plan départemental d'élimination des déchets ménagers (PDEDMA) de la Guyane

Freins à lever :

Financiers :

Acceptation du principe de révision du contrat CITEO
Mise en place des soutiens à hauteur des attentes soit 50% du coût réel ou 22€ hab/an

Administratif :

Finalisation d'un avenant au contrat entre les collectivités et CITEO
Finalisation d'un avenant au contrat d'agrément entre l'Etat et CITEO

Partenariats clés à nouer :

Mobilisation Etat niveau ministériel - MTES pour faire valider le niveau de retour financier et sa mise en œuvre

OBJECTIFS DU PROJET

Permettre un meilleur soutien des EPCI portant sur :

- Le garantie de reprise des matériaux triés au tarif identique au national
- Couverture du taux de soutien à hauteur de 22 €/habitant
- Mise en place d'une aide spécifique au démarrage
- Mise en place d'un plan territorial induisant une valorisant locale et des engagements en termes de performances pour les zones en pourvoi
- Transparence des charges et recettes par territoire

ACTIONS PROPOSÉES

- Poursuite des négociations entre CITEO et l'association AMORCE appuyée des services de l'Etat dans le respect des objectifs du projet.
- Mise en place d'un avenant au contrat « barème F » tel que proposé aux collectivités et éventuellement d'un avenant au contrat d'agrément qui lie l'éco-organisme à l'Etat.
- Proposition d'un contrat révisé à l'attention des EPCI des DOM
- Mise en place d'un groupe de travail spécifique DOM sur les futurs contrats d'éco-organismes

Financement : Budget de la collectivité dédié à la collecte sélective (collecte-tri-export) : 3 millions d'euro/an
Recettes perçues de CITEO : 320 k€ d'euros/an
Financement intégré par l'éco-organisme CITEO dans le cadre du principe pollueur-payeur et dans la redistribution de ses recettes

Échéancier : Finalisation des négociations : mars 2018
Proposition du nouveau contrat : avril 2018
Signature du contrat définitif : mai 2018

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés :
EPCI, association AMORCE, ADEME local, MTES et Elus

Partenaires à mobiliser :
Etat niveau ministériel : MTES – DGPR, ADEME National

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Thème / sous-thème : énergie et changement climatique / observer le changement climatique et conduire des expérimentations

Projet : GuHyane – Gestion Usage de l'Hydrogène Associés au Numérique pour une solidaire Economie – Phase 1 : Etudes et Dimensionnements

Porteur de projet : CTG/GDI

Nom du porteur : Rodolphe ALEXANDRE

Statut : collectivité

Mail : franck.roubaud@ardi-gdi.fr

Téléphone : 0694233470

Description du projet :

Ce projet déposé par le Collectivité Territoriale de Guyane s'articule autour de solutions énergétiques intelligentes, modulables et répliquables, adaptées à des territoires à aménagements contraint et des milieux tropicaux sévères.

Ce projet constitue des solutions intégrées faisant intervenir les technologies de l'hydrogène associées à des outils numériques d'optimisation de la performance énergétique et des usages, répondant ainsi à plusieurs enjeux de transition numérique et énergétique.

Freins à lever :

Ce projet a été déposé dans le cadre de l'AMI « Territoires d'Innovation de Grande Ambition ». cet AMI avait pour objectif de financé à hauteur de 50% les études et les dimensionnements des actions proposées.

Sur une note de 60 points nécessaire à l'obtention de ce financement, le projet GuHyane a obtenu une note de 54 donc le Financement de la Phase « étude et dimensionnement » n'a pu être obtenu. Ce financement est nécessaire pour préparer les AAP relatif à l'AMI TIGA qui sortira courants 2018.

Financement :

- ➔ montant total estimé 926 853 €.
- ➔ origine des financements et clef de répartition : Les partenaires apportant un cofinancement de 526 853 €, et une subvention demandée de 400 000 €.

Échéancier 12 mois à partir de la fin du 2^e trimestre 2018

Partenaires concernés : CNES, Air Liquide Spatial Guyane, CEA, Université de Guyane, EDF-SEI, SARA, MOBAPI, SOLOMAZ

Autres commentaires éventuels sur le projet : Le projet GuHyane est découpé en 9 fiches actions :

Structuration d'une filière intelligente de l'énergie autour d'un projet inclusif : Construire une filière économique qui localise l'ensemble de la chaîne de valeur sur le territoire guyanais : production, transport, stockage, valorisation énergétique, usages, offre de service, maintenance, recherche et formation ; développer une offre de produits et services exportables sur des territoires similaires (zones tropicales, isolées et avec une composante industrielle); assurer la concertation du territoire par l'animation de groupes de travail thématiques et de réunions publiques, concevoir des outils numériques de vulgarisation auprès du grand public...

Récupération et valorisation d'hydrogène fatal : Cette action vise à conditionner sous pression les gaz d'évaporation (boil-off) et stocker d'hydrogène pour l'alimentation de station de remplissage dans

le but de fournir du carburant à des flottes captives (CSG, EDF, Transports intercommunalités, etc.).

Production verte d'hydrogène à partir de ressources naturelles locales : Cette action vise à contribuer à l'économie circulaire par : La mise en place d'un circuit de collecte des déchets, mise au point d'un process de valorisation de ces déchets organiques vers l'hydrogène énergie,

Electromobilité décarbonée : Développer des mobilités durables et l'usage des transports verts (hommes & marchandises), fiabiliser et sécuriser des infrastructures et équipements de transports multimodaux : terrestre, fluvial, aérien.

Alimentation électrique de communes non raccordées au réseau : Assurer l'équilibre offre/demande de communes non raccordées au réseau électrique ; développer des systèmes intelligents et autonomes d'énergies propres à partir du vecteur hydrogène adapté aux besoins énergétiques de communes non raccordés au réseau. La commune de Régina est l'hypothèse de départ.

Hydrogène pour la flexibilité et la sécurisation du réseau électrique : Évaluer sur le réseau électrique la capacité à garantir une puissance fournie issue d'une centrale photovoltaïque à partir d'une chaîne énergétique hydrogène. Cette chaîne est constituée d'un électrolyseur, de stockage et d'une pile à combustible.

Alimentation électrique et déploiement de commodités dans des sites isolés : Développer des systèmes intelligents et autonomes d'énergies propres ; L'Énergie par et pour le numérique : Cette action vise à développer la synergie entre les transitions énergétiques et numériques pour le désenclavement de populations de la Guyane. *L'énergie PAR le numérique* : Déployer des moyens numériques pour optimiser la gestion d'énergie en fonction des usages (mobilités, services aux réseaux,); *l'énergie POUR le numérique* : Sécuriser l'alimentation des relais hertziens et de sites isolés pour permettre le développement des télétechnologies (des cabines de télémédecine, télé-éducation, etc.) sur un territoire à aménagement contraint avec une population dispersée.

Durabilité des matériaux en environnement tropical humide : Cette action transverse vient en soutien aux actions d'expérimentation, de démonstration et de déploiement de nouvelles solutions énergétiques durables en Guyane. Il s'agit de construire une plateforme d'essai et de caractérisation pour une meilleure compréhension des mécanismes de dégradation des systèmes énergétiques envisagée dans le projet GUYANE et des capteurs associés.

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Thème / sous-thème : énergie et changement climatique / observer le changement climatique et conduire des expérimentations

Projet : Suivi météorologique du Grand Sud guyanais

Porteur de projet :

Nom du porteur :	Parc amazonien de Guyane		
Statut :	Etablissement Public Administratif		
Mail :	raphaelle.rinaldo@guyane- parcnational.fr	Téléphone	0594251252

Description du projet :

Le projet consiste en :

- l'implantation de **3 stations météo autonomes** dans le Sud de la Guyane afin de disposer **de façon pérenne** des données nécessaires au suivi des changements climatiques.
- la recherche de la présence d'espèces indicatrices des changements climatiques

En effet, le Sud Guyanais est un désert en matière de données météorologiques. Or, les acteurs de la recherche scientifique sont unanimes sur la nécessité de suivre sur le long terme ces paramètres. Actuellement des stations météorologiques d'une durée de vie de 3 ans ont été posées au bourg de Saül et sur le site d'Itoupé. Les premières données sont prometteuses et sont d'ores et déjà utilisées par les partenaires scientifiques.

Le financement de 3 stations du type de celles installées par Météo France et par ailleurs déjà testées en pleine forêt permettrait d'assurer une continuité de mesure sur au moins 10 ans sur les sites suivant : Mont Itoupé, Mont Galbao et village de Trois Sauts.

Freins à lever :

Budget indisponible en raison des coûts importants liés au transport hélicoptéré en site isolé.

Financement :

- montant total estimé 80 000 € hors main d'œuvre
- origine des financements Autofinancement PAG : 15 000 € (sur 3 ans)
et clef de répartition... Reste des financements à obtenir.

Échéancier (préciser la date de démarrage et de fin) :

Octobre 2018 à Novembre 2022
1^{er} trimestre 2018 : Organisation logistique de la mission sur Itoupé
Saison sèche 2018 : Pose de la 1^{ère} station sur Itoupé
Juin 2019 : Installation de la station sur le site de Trois Sauts (en concertation avec le village)
2020 : Installation de la station météo sur Galbao.

Partenaires concernés :

Parc amazonien de Guyane, Météo France, Communauté des acteurs scientifiques de Guyane

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Thème / sous-thème : énergie et changement climatique / observer le changement climatique et conduire des expérimentations

Lutte contre le changement climatique et maintien de la biodiversité par les approches carbone

Projet : Observation du carbone, actions de recherche carbone et gestion du foncier agricole afin de limiter l'impact du changement d'affectation des terres

Porteur de projet :

Nom du porteur : ADEME

Statut :

Mail : pierre.courtiade@ademe.fr

Téléphone

05 94 29 73 64

Description du projet :

La Guyane représente un enjeu important dans le bilan carbone de la France alors que le sujet des flux et des stocks de carbone reste assez mal connu au niveau local et international en climat équatorial humide.

Les enjeux du carbone vont demain impacter l'aménagement de la Guyane, à travers :

- L'initiative 4/1000 portée par la France à la COP 21 visant à stocker du carbone dans les sols afin de compenser une grande partie des émissions liées aux énergies fossiles.
- La fertilité des sols est très liée au maintien du carbone dans ceux-ci.
- Le règlement du parlement européen COM479 « *relatif à la prise en compte des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie dans le cadre d'action pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030* » qui va encadrer voire contraindre les capacités d'aménagement de la Guyane, basée sur le changement d'affectation des terres (extension urbaine, zones agricoles, mines, ...) et la foresterie.
- Le bilan carbone de la forêt guyanaise, qui couvre 95% du territoire, aujourd'hui non pris en compte.
- La directive européenne COM767 « *relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables* » qui peut limiter le développement de la biomasse.
- Les approches de défriche innovantes limitant les impacts sur les sols, donc sur les pertes de carbone, poussées par le développement de la biomasse.

Les actions à réaliser sont :

- Mettre en place un conseil d'orientation de la recherche sur le carbone en zone équatoriale humide et des financements spécifiques à la recherche.
- Construire une observation du carbone en Guyane, à travers 3 missions complémentaires et liées (GEC a remplis pendant 3 ans ces

Freins à lever :

Mise en œuvre des directives européennes et des engagements de la COP 21 à travers des missions d'observation du carbone, des dispositifs d'observation (tours à flux, placettes) et des activités de recherche sur le sujet.

Contrôle de l'utilisation des terres pour éviter les déforestations inutiles. Capacités néanmoins à aménager la Guyane dans les années à venir (risque lié à la directive européenne COM479).

3 missions avant de s'arrêter) :

1. Maintien des dispositifs de recherche d'observation du carbone en Guyane : tour à flux, placettes permanentes, etc.
 2. Création d'une cellule visant à valoriser les résultats de la recherche :
 - a. vulgarisation scientifique sans attendre les publications,
 - b. synthèse de la connaissance et production d'indicateurs et d'outils sectoriels,
 - c. participation à la politique publique, aux réflexions, adaptation des réglementations, etc.
 3. Réalisation de bilans territoriaux.
- S'engager dans la démarche mondiale 4 pour mille, visant à rendre les sols agricoles stockeurs de carbone.
 - Mettre en place un observatoire du foncier, en lien avec l'observatoire du carbone.
 - Se doter de moyens de contrôles de l'usage des terres agricoles efficaces, pouvant s'appuyer sur les suivis effectués pour la biomasse et sur des moyens modernes (imagerie aérienne, ...).
 - Se doter de moyens juridiques de récupérer les terres non, peu ou mal utilisées pour les confier à un autre agriculteur.
 - Augmenter les rendements agricoles sans pour autant augmenter les intrants par des pratiques plus respectueuses des sols.
 - Imposer une charte de défriche respectant au mieux les sols.
 - Remettre à plat les aides européennes agricoles afin de créer des incitations à la productivité et non à l'extension des terres.
 - Reprendre les terres en déprise et restaurer les sols en vue d'une production agricole, de bois d'œuvre et/ou de biomasse.

Financement :

- montant total estimé 400 k€/an pour observatoire carbone et recherche, 300 k€/an pour la gestion du foncier agricole (Etat et CTG)
- origine des financements et clef de répartition... FEDER, FEADER, Etat, ADEME, AFD, CTG, clé à déterminer

Échéancier (préciser la date de démarrage et de fin) : Immédiat, dispositif permanent

Partenaires concernés : Laboratoires, CTG, Etat, interprofessions agricoles, chambre d'agriculture, AUDEG

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : eau et biodiversité

Projet : Terminal Énergétique de Saint Laurent du Maroni

Porteur de projet : SARA

Statut : Société Anonyme

Créée en 1969 pour assurer l'approvisionnement des Antilles Françaises en carburants et combustibles, SARA opère aujourd'hui sur les trois territoires Guadeloupe Guyane, Martinique. 300 emplois directs et autant d'emplois induits font de SARA le fournisseur incontestable en matière d'énergie fossile.

La SARA a l'ambition de prendre le virage de la transition écologique d'où la création d'un pôle Energies nouvelles et la participation aux Assises de l'outre-mer sur les trois territoires où elle opère.

Contact : Philippe GUY/Henri ROCHE, Directeur Général, Chef du pôle Energies Nouvelles

Mail : Henri.roche@sara.mq

Téléphone 0596508926

DESCRIPTION DU PROJET

CONTEXTE

Le développement de la Guyane s'oriente, d'après les dernières études disponibles, vers l'Ouest. Ce développement doit être accompagné des infrastructures adéquates.

L'intégration d'électricité renouvelable dans le mix énergétique de la Guyane est inscrite dans la loi et dans la Programmation pluriannuelle de l'Energie en Guyane

Des documents issus de l'Avant-Projet sommaire sont susceptibles d'être mis à disposition dans le cadre des assises

OBJECTIFS DU PROJET Construction d'un terminal à Saint Laurent comprenant :

ACTIONS PROPOSÉES

Un appontement desservant un dépôt pétrolier,

Un Steam Methane Reforming qui à partir d'essence légère produit de l'hydrogène et du CO2

Une pile à combustible de 5 MW fonctionnant à l'hydrogène

Une unité de purification et de récupération du CO2

FREINS À LEVER

Réglementaires,
Autorisations
administratives
Foncier,
Autres Modernisation du
Port de Saint Laurent du
Maroni

Financement : 65M€
20% SARA et partenaires 80% banques

Échéancier : APS réalisé, APD en 2019, construction 2020-2022

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés SARA, Hydrogène de France, CCOG, Mairie de Saint Laurent du Maroni,

Partenaires à mobiliser Banques

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : Développement durable

Projet : Promouvoir le Développement le Durable au sein des entreprises guyanaises

Porteur de projet : Pôle économique

Statut : Collectif socio-professionnel

Socio-professionnels regroupés issu des différents mouvements de 2015 et 2017 comprenant notamment : Medef, CPME, MPI & Filières mines, bois, agriculture, pêche, transporteurs, auto-école, ambulanciers, architectes...

Contact : Stéphane Lambert,

Mail : actalis.guyane@orange.fr

Téléphone 0694 38 52 57

DESCRIPTION DU PROJET

CONTEXTE

La Guyane, premier réservoir de biodiversité de l'Europe, ne parvient pas à se développer au sein de cet environnement. Bien au contraire l'Europe et la France ne parviennent pas à montrer que le développement durable est compatible avec le développement durable ; bien au contraire, l'économie légale piétine et les pillages par des illégaux en forêt et en mer dominant.

Malgré nos moyens financiers, notre niveau de connaissance, la volonté citoyenne et les déclarations politiques, la préservation de la biodiversité semble toujours s'opposer au monde de l'entreprise et peu de choses avancent concrètement.

Dans notre monde économique guyanais constellé de TPE et PE, il est pourtant possible de baser une croissance économique sur une approche durable que ce soit par une exploitation des ressources durables ou par une approche durable dans l'économie classique. Passer du simple concept à une réalisation concrète de la transition écologique est possible et même souhaitable.

Transition énergétique, économie circulaire, économie de fonctionnalité, ESS doivent être au coeur des démarches.

La Guyane peut et même devrait être le modèle de développement durable de la France, preuve que le développement économique est compatible avec respect de la biodiversité.

Cette démarche s'inscrit dans les plans, schéma et transitions applicables à la Guyane.

OBJECTIFS DU PROJET

Le projet a pour objectif de rendre possible l'accession au développement durable par les entreprises guyanaises (TPE) : dans l'approche globale et surtout concrètement sur le terrain.

Proposer des actions et des idées de projets allant vers le développement DD : Economie circulaire et de fonctionnalité, énergies/EnR, déchets/gaspillage, circuits courts, utilisation optimisée des services écosystémiques...

FREINS À LEVER

Financements :
Frein important

Autres :
Personne n'a intérêt à promouvoir individuellement le DD

Le discours vers le DD est diffus et peu concret

Les efforts sont diffus et n'atteignent ni les relais vers les TPE/PME ni les TPE elles-mêmes.

Les entrepreneurs sont pris par leurs tâches courantes et préoccupés par d'autres sujets.

Trop souvent l'objectif est trop ambitieux et le rend inaccessible à l'entreprise guyanaise. Il faut parfois avancer par petits pas et faire mieux qu'hier plutôt que de ne jamais être parfait.

ACTIONS PROPOSÉES

Offrir une solution d'accompagnement de la TPE à la PME : Analyse/plan d'action/mise en place/Evaluation

Contribuer à valoriser les services écosystémiques et évaluer la part atteignable par les entreprises

Promotion des actions et entreprises gagnantes

Lobbying du point de vue des entreprises vers les institutionnels.

Promouvoir les circuits vers l'ESS et sortir de l'unique B to B ou B to C

Recenser et coordonner les différents outils à disposition des entreprises

Permettre la formation des entrepreneurs et acteurs au DD

Alimenter un « observatoire » et diffuser des indicateurs du DD et de l'ESS

Orienter la formation initiale, alternante et continue vers le DD

Adjoindre aux projets non durables des actions vers le DD. Chaque projet important non durable doit apporter des points de structuration vers le DD.

Labelliser les entreprises et les produits

Orienter la commande publique progressivement vers le DD au rythme soutenable pour les entreprises guyanaises.

Orienter la connaissance vers la transition écologique et la croissance durable puis favoriser son partage

Financement : 350K€ par/an pour 4 ETP et communication

Etat/Feder/ADEME? : 75% CTG 25% ?

Contributions en nature des consulaires et socio professionnels

Échéancier : Début 2018 Dès que possible jusqu'à Fin 2021.

Evaluation sur 3 ans. Vers un repositionnement plus fort ou recentrage de l'action.

Indicateurs de suivi :

Nombre d'entreprises sensibilisées

Nombre d'actions réalisées par les entreprises

Outils mis en œuvre

Emplois créés et économies réalisées

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés : Socio-professionnels

Partenaires à mobiliser : Etat - CTG – consulaires – ONG – Collectivités locales – associations citoyennes – ADEME -CESESEG – Graine – WWF Guyane

EFFETS ATTENDUS

Création de richesse et d'emplois

Amélioration image du territoire

Dispositif extrêmement structurant qui peut conduire l'économie guyanaise vers un virage profond pourvu que la volonté politique / états généraux suivent dans cette voie.

Pour fonctionner ce dispositif doit être géré par des entrepreneurs pour faire le pont vers les autres acteurs.

FICHES PROJETS CLASSÉES « PRIORITÉ 2 » PAR LE CT

VOLET ÉNERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE



> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le
changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : eau et biodiversité

Projet : Hydrogène de Guyane à KOUROU1

Porteur de projet : SARA

Statut : Société Anonyme

Créée en 1969 pour assurer l'approvisionnement des Antilles Françaises en carburants et combustibles, SARA opère aujourd'hui sur les trois territoires Guadeloupe Guyane, Martinique. 300 emplois directs et autant d'emplois induits font de SARA le fournisseur incontestable en matière d'énergie fossile.

La SARA a l'ambition de prendre le virage de la transition écologique d'où la création d'un pôle Energies nouvelles et la participation aux Assises de l'outre-mer sur les trois territoires où elle opère.

Contact : Philippe GUY/Henri ROCHE, Directeur Général, Chef du pôle Energies Nouvelles

Mail : Henri.roche@sara.mq

Téléphone 0596508926

DESCRIPTION DU PROJET

CONTEXTE

L'intégration d'électricité renouvelable dans le mix énergétique de la Guyane est inscrite dans la loi et dans la Programmation pluriannuelle de l'Energie en Guyane

Des documents issus de l'Avant Projet sommaire sont susceptibles d'être mis à disposition dans le cadre des assises

OBJECTIFS DU PROJET

Construction d'une centrale photovoltaïque de 8,65 MWc, la phase 2 a été présentée à la CRE et dans le cadre de l'AMI TIGA Guyane

ACTIONS PROPOSÉES

D'un parc batteries lithium-ion de 2MW

D'un électrolyseur de 3 MW

D'une pile à combustible de 1MW

Sur un terrain SARA voisin du dépôt de Kourou

Une phase 2 consistera à la mise en place d'un stockage sous forme hydrogène de forte puissance pour le soutien du réseau

FREINS À LEVER

Réglementaires
Le Plan d'Occupation des Sols de la ville de KOUROU n'est pas compatible avec le projet
Autorisations administratives

Financement : 25M€
20% SARA et partenaires 80% banques

Échéancier : : APS réalisé, APD en 2018, construction 2019-2021

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés SARA, Hydrogène de France, EDF Energies Nouvelles, Mairie de KOUROU,

Partenaires à mobiliser Banques

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : eau et biodiversité

Projet : Energie de Saint Elie

Porteur de projet : SARA

Statut : Société Anonyme

Créée en 1969 pour assurer l'approvisionnement des Antilles Françaises en carburants et combustibles, SARA opère aujourd'hui sur les trois territoires Guadeloupe Guyane, Martinique. 300 emplois directs et autant d'emplois induits font de SARA le fournisseur incontestable en matière d'énergie fossile.

La SARA a l'ambition de prendre le virage de la transition écologique d'où la création d'un pôle Energies nouvelles et la participation aux Assises de l'outre-mer sur les trois territoires où elle opère.

Contact : Philippe GUY/Henri ROCHE, Directeur Général, Chef du pôle Energies Nouvelles

Mail : Henri.roche@sara.mq

Téléphone 0596508926

DESCRIPTION DU PROJET

CONTEXTE

L'alimentation en énergie électrique de sites isolés comme les villages de l'intérieur ou les mines conduit à la mise en place de groupes électrogènes fonctionnant le plus souvent au gazole.

L'alternative est la mise en place de centrales photovoltaïque avec stockage ne faisant plus appel à des approvisionnements coûteux en termes de matières et de transport.

Des documents issus de l'Avant Projet sommaire sont susceptibles d'être mis à disposition dans le cadre des assises

OBJECTIFS DU PROJET

Construction d'une centrale photovoltaïque hybride pour alimenter en énergie électrique le village et les mines de SAINT ELIE

ACTIONS PROPOSÉES

Construction d'une centrale photovoltaïque de 25MWC

une batterie de stockage lithium-ion de 4MW

Un électrolyseur de 10MW,

Une pile à combustible de 2 MW fonctionnant à l'hydrogène

Le complément 5 à 10% est fourni par des groupes électrogènes

FREINS À LEVER

Financements

Réglementaires
Autorisations
administratives

Partenariats clés à nouer
Autres mines

Financement : 43,6M€
20% SARA et partenaires 80% banques

Échéancier : APS réalisé, APD en 2018, construction 2019-2021

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés SARA, Hydrogène de France, Mines, Mairie de SAINT ELIE,

Partenaires à mobiliser Autres mines

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Thème / sous-thème : énergie et changement climatique / accélérer la concrétisation des projets d'énergies renouvelables

Projet (libellé) : PROJET BIOMASSE D'IRACOUBO

Porteur de projet : VOLTALIA

Nom du porteur : Maxime MOREL / Gautier LE MAUX

Statut : Chef de Projets / Directeur développement

Mail : g.lemaux@votalia.com

Téléphone

05 94 30 47 12

Description du projet :

Projet biomasse de 10 MWé (2x5), produisant 68 GWh/an en base.

Localisation : Iracoubo

Le projet est inscrit dans les objectifs de la PPE de Guyane.

Freins à lever :

Sécurisation du foncier (industriel et agricole)

Autorisations administratives

Obtention du tarif de rachat d'électricité (CRE) et agrément fiscal (DGFIP)

Financement

- montant total estimé 79 M Euros
- origine des financements et clef de répartition... 15% Votalia / 58 % Banques / 22 % Crédit impôt / 5 % Subventions

Échéancier

Développement -> 2019 ; Construction 2019- 2021 ; Mise en service industrielle 2021.

Partenaires concernés

Votalia / EPFAG / Forest Initiative / Mairie d'Iracoubo / Banques

Commentaires éventuels sur la faisabilité :

Technologie très éprouvée et déjà financée dans les outre-mer (par financement de projet).

Bon retour d'expérience des porteurs du projet.

Bonne concertation locale.

Commentaire éventuel sur l'emploi :

Plusieurs dizaines d'emplois locaux durant le chantier puis environ 40 emplois permanents pour l'approvisionnement/exploitation/maintenance.

Autres commentaires éventuels sur le projet :

Le projet permet de produire de l'électricité en base d'origine renouvelable, endogène, et contribuant à la stabilité du réseau électrique, avec un prix de revient industriel compétitif.

Le projet permet de contribuer à l'amélioration du bilan carbone du territoire et l'atteinte des objectifs d'indépendance énergétique.

De manière générale, l'énergie biomasse s'inscrit dans le schéma d'aménagement régional (SAR de Guyane), la programmation pluriannuelle de l'Energie (PPE) de Guyane, et permettra d'atteindre les objectifs de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte ainsi que la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Cette énergie renouvelable se positionne comme une filière d'avenir basée sur les principes de l'économie circulaire.

En plus des emplois industriels créés, les projets biomasse viennent renforcer des filières d'approvisionnement amont (forestières et agricoles) ainsi que les réseaux de maintenanciers guyanais.

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Thème / sous-thème : énergie et changement climatique / accélérer la concrétisation des projets d'énergies renouvelables

Projet : PROJET BIOMASSE DE PETIT-SAUT

Porteur de projet : VOLTALIA

Nom du porteur : Maxime MOREL / Gautier LE MAUX

Statut : Chef de Projets / Directeur développement

Mail : g.lemaux@votalia.com

Téléphone

05 94 30 47 12

Description du projet :

Projet biomasse de 10 MW électrique, produisant 68 GWh/an en base.

Localisation : Abords du barrage de Petit-Saut à Sinnamary

Le projet est inscrit dans les objectifs de la PPE de Guyane.

Freins à lever :

Autorisations administratives : Document urbanisme (Mairie de Sinnamary) ; AEU (DEAL) ; Raccordement (EDF SEI).
Obtention du tarif de rachat d'électricité (CRE) et agrément fiscal (DGFIP)

Financement

- montant total estimé 75 M Euros
- origine des financements et clef de répartition... 15% Votalia / 58 % Banques / 22 % Crédit impôt / 5 % Subventions

Échéancier

Développement -> 2018 ; Construction 2019- 2020 ; Mise en service industrielle 2021.

Partenaires concernés

Votalia / Triton / Mairie de Sinnamary / Banques

Commentaire éventuel sur la faisabilité :

Technologie très éprouvée et déjà financée dans les outre-mer (par financement de projet).
Bon retour d'expérience des porteurs du projet.
Bonne concertation locale.

Commentaire éventuel sur l'emploi :

Plusieurs dizaines d'emplois locaux durant le chantier puis environ 60 emplois permanents pour l'exploitation/maintenance (y compris les postes liés à l'approvisionnement et la scierie voisine)

Autres commentaires éventuels sur le projet :

Le projet permet de produire de l'électricité en base d'origine renouvelable, endogène, et contribuant à la stabilité du réseau électrique, avec un prix de revient industriel compétitif.

Le projet permet de contribuer à l'amélioration du bilan carbone du territoire et l'atteinte des objectifs d'indépendance énergétique.

De manière générale, l'énergie biomasse s'inscrit dans le schéma d'aménagement régional (SAR de Guyane), la programmation pluriannuelle de l'Energie (PPE) de Guyane, et permettra d'atteindre les objectifs de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte ainsi que la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Cette énergie renouvelable se positionne comme une filière d'avenir basée sur les principes de l'économie circulaire.

En plus des emplois industriels créés, les projets biomasse renforcent des filières d'approvisionnement amont (forestières et agricoles) ainsi que les réseaux de maintenanciers industriels guyanais.

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Thème / sous-thème : énergie et changement climatique / accélérer la concrétisation des projets d'énergies renouvelables

Projet : PROJET BIOMASSE DE SAINT LAURENT

Porteur de projet : VOLTALIA

Nom du porteur : William VELOPPE / Gautier LE MAUX

Statut : Chef de Projets / Directeur développement

Mail : g.lemaux@votalia.com

Téléphone

05 94 30 47 12

Description du projet :

Projet biomasse de 10 MWé (2x5), produisant 68 GWh/an en base.

Localisation : Saint-Laurent du Maroni

Le projet est inscrit dans les objectifs de la PPE de Guyane.

Freins à lever :

Sécurisation du foncier (industriel et agricole)

Autorisations administratives

Obtention du tarif de rachat d'électricité (CRE) et agrément fiscal (DGFIP)

Financement :

- montant total estimé 79 M Euros
- origine des financements et clef de répartition... 15% Votalia / 58 % Banques / 22 % Crédit impôt / 5 % Subventions

Échéancier

Développement -> 2019 ; Construction 2019- 2021 ; Mise en service industrielle 2021.

Partenaires concernés :

Votalia / EPFAG / Mairie de SLM / CCOG / Banques

Commentaire éventuel sur la faisabilité :

Technologie très éprouvée et déjà financée dans les outre-mer (par financement de projet).

Bon retour d'expérience du porteur du projet.

Commentaire éventuel sur l'emploi :

Plusieurs dizaines d'emplois locaux durant le chantier puis environ 40 emplois permanents pour l'approvisionnement/exploitation/maintenance.

Autres commentaires éventuels sur le projet :

Le projet permet de produire de l'électricité en base d'origine renouvelable, endogène, et contribuant à la stabilité du réseau électrique, avec un prix de revient industriel compétitif.

Le projet permet de contribuer à l'amélioration du bilan carbone du territoire et l'atteinte des objectifs d'indépendance énergétique.

De manière générale, l'énergie biomasse s'inscrit dans le schéma d'aménagement régional (SAR de Guyane), la programmation pluriannuelle de l'Energie (PPE) de Guyane, et permettra d'atteindre les objectifs de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte ainsi que la Loi d'avenir pour

l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Cette énergie renouvelable se positionne comme une filière d'avenir basée sur les principes de l'économie circulaire.

En plus des emplois industriels créés, les projets biomasse renforcent les filières d'approvisionnement amont (forestières et agricoles) ainsi que les réseaux de maintenanciers industriels guyanais.

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le
changement climatique et de préservation de la biodiversité

Thème / sous-thème : énergie et changement climatique / accélérer la concrétisation des projets d'énergies renouvelables

Projet : PROJET EOLIEN + STOCKAGE DE MATITI (CR'EOLE)

Porteur de projet : VOLTALIA

Nom du porteur : Julien CORNAND / Gautier LE MAUX

Statut : Chef de Projets / Directeur développement

Mail : g.lemaux@votalia.com

Téléphone

05 94 30 47 12

Description du projet :

Projet éolien de 10 MW avec stockage 1 MW / 1 MWh.

Localisation : Matiti à Kourou

Le projet est inscrit dans la PPE de Guyane.

Freins à lever :

Autorisations administratives : AEU (DEAL)

Obtention du tarif de rachat d'électricité (CRE) et agrément fiscal (DGFIP)

Financement :

- montant total estimé 30 M Euros
- origine des financements et clef de répartition... 15% Votalia / 58 % Banques / 22 % Crédit impôt / 5 % Subventions

Échéancier

Développement -> 2018 ; Construction 2019 (18 mois) ; Mise en service industrielle 2020.

Partenaires concernés :

Votalia / Biotope / Gepog / Mairie de Kourou / Banques

Commentaire éventuel sur la faisabilité :

Projet ayant fait l'objet d'une intense concertation avec les parties prenantes.

Technologie très éprouvée et déjà financée dans les outre-mer.

Projet inscrit dans la PPE de Guyane.

Commentaire éventuel sur l'emploi :

Plusieurs dizaines d'emplois locaux durant le chantier puis 3 emplois permanents pour l'exploitation/maintenance.

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Thème / sous-thème : énergie et changement climatique / accélérer la concrétisation des projets d'énergies renouvelables

Projet : PROJET HYDROELECTRIQUE DE BELLE-ETOILE

Porteur de projet : VOLTALIA

Nom du porteur : Julien CORNAND / Gautier LE MAUX

Statut : Chef de Projets / Directeur développement

Mail : g.lemaux@votalia.com

Téléphone

05 94 30 47 12

Description du projet :

Projet hydroélectrique de 4,5 MW – productible de 28 GWh/an sur le réseau de l'ouest guyanais.

Localisation : Belle-Etoile, Mana

Le projet est inscrit dans la PPE de Guyane.

Freins à lever :

Autorisations administratives (Préfecture)

Obtention du tarif de rachat d'électricité (CRE)

Finalisation du plan de financement : subventions FEDER (CTG) et agrément fiscal (DGFIP)

Financement :

- montant total estimé 47 M Euros
- origine des financements et clef de répartition... 15% Votalia / 58 % Banques / 22 % Crédit impôt / 5 % Subventions

Échéancier (préciser la date de démarrage et de fin) : Développement -> 2018 ; Construction 2019- 2021 ; Mise en service industrielle 2022.

Partenaires concernés :

Votalia / Artelia / Biotope / Mairie de Mana / CCOG / Banques

Commentaire éventuel sur la faisabilité :

Le projet est inscrit dans la PPE de Guyane. Il doit encore obtenir l'autorisation administrative principale (droit d'eau).

Technologie très éprouvée et déjà financée dans les outre-mer (par financement de projet).

Bon retour d'expérience du porteur du projet.

Commentaire éventuel sur l'emploi :

60 à 100 emplois durant les 3 années du chantier puis une dizaine d'emplois directs pour l'exploitation, maintenance et gardiennage du site.

Autres commentaires éventuels sur le projet :

Le projet permet de produire de l'électricité en semi-base d'origine renouvelable, endogène, et contribuant à la stabilité du réseau électrique ainsi qu'au renforcement de l'approvisionnement énergétique de l'ouest guyanais, avec un prix de revient industriel parmi les plus compétitifs de Guyane.

Le projet permet de contribuer à l'amélioration du bilan carbone du territoire et l'atteinte des objectifs d'indépendance énergétique.

Ce projet est inscrit dans la programmation pluriannuelle de l'Energie (PPE) de Guyane, et permettra d'atteindre les objectifs de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte.

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Thème / sous-thème : énergie et changement climatique / accélérer la concrétisation des projets d'énergies renouvelables

Projet : PROJET HYDROELECTRIQUE DE MARIPASOULA

Porteur de projet : VOLTALIA

Nom du porteur : William VELOPPE / Gautier LE MAUX

Statut : Chef de Projets / Directeur développement

Mail : g.lemaux@votalia.com

Téléphone

05 94 30 47 12

Description du projet :

Projet hydroélectrique de 3,2 MW permettant de réduire la consommation de 90% du diesel de la centrale thermique en place.

Localisation : Saut-Sonnelle, Maripa-Soula

Le projet est inscrit dans la PPE de Guyane ainsi que dans le SAR.

Freins à lever :

Obtention du tarif de rachat d'électricité (CRE).

Finalisation du plan de financement : subventions FEDER (CTG) et agrément fiscal (DGFIP)

Financement :

- montant total estimé 75 M Euros
- origine des financements et clef de répartition... 15% Votalia / 58 % Banques / 22 % Crédit impôt / 5 % Subventions

Échéancier (préciser la date de démarrage et de fin) : Développement -> 2018 ; Construction 2018- 2021 ; Mise en service industrielle 2021.

Partenaires concernés : Votalia / Caisse des Dépôts et Consignation / Mairie de Maripasoula / CCOG / Banques

Commentaire éventuel sur la faisabilité :

L'autorisation pour construire et exploiter le projet est obtenue. Il est jugé prioritaire par les collectivités. Il est mentionné dans le SAR et la PPE de Guyane.

Technologie très éprouvée et déjà financée dans les outre-mer (par financement de projet).

Bon retour d'expérience du porteur du projet.

Commentaire éventuel sur l'emploi :

60 à 100 emplois durant les 3 années du chantier puis une vingtaine d'emplois directs et indirects pour l'exploitation, maintenance et gardiennage du site.

Autres commentaires éventuels sur le projet :

Le projet permet de produire de l'électricité en semi-base d'origine renouvelable, endogène, et contribuant à la stabilité du réseau électrique, avec un prix de revient industriel compétitif par rapport aux installations existantes.

Le projet permet de contribuer à l'amélioration du bilan carbone du territoire et l'atteinte des objectifs d'indépendance énergétique.

Ce projet est inscrit dans le schéma d'aménagement régional (SAR de Guyane), la programmation pluriannuelle de l'Energie (PPE) de Guyane, et permettra d'atteindre les objectifs de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte.

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Thème / sous-thème : énergie et changement climatique / soutenir la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment et les transports

Lutte contre le changement climatique par le développement de modes de transports alternatifs à la voiture

Projet : Développer les modes de transport dits doux et la mobilité électrique

Porteur de projet :

Nom du porteur : ADEME

Mail : pierre.courtiade@ademe.fr

Téléphone

05 94 29 73 64

Description du projet :

Mode doux :

La Guyane serait le second département de France pour l'usage des 2 roues. Son faible relief et son climat permettrait pourtant le développement des modes doux (vélo, marche), afin de limiter le recours à la voiture, par là les embouteillages et les lourds investissements qui en découlent

La proposition est de développer en priorité, des aménagements simples pour les piétons et les cyclistes : piste cyclables, trottoirs, ...

Cela concerne de manière urgente les communes de Cayenne et Matoury, les villes de Kourou, Saint Laurent et Rémire-Montjoly disposant de voies plus larges et de trottoirs déjà partiellement aménagés. Ainsi, la nationale 1 jusqu'à Macouria et la nationale 2 jusqu'à Concorde devraient être doublées de pistes cyclables. Il y a en particulier une absence très dangereuse de bas cotés praticables entre le rond-point des Maringouins et celui de la route du Tigre, qui pourrait être comblée par la création d'une piste cyclable le long de la nationale 1 entre les Maringouins et Galmot et des trottoirs le long de la route de la Madeleine.

Au-delà des grands axes, l'implantation de trottoirs et parfois d'éclairage public dans les différents quartiers permettra de sécuriser et développer cette circulation douce.

Mobilité électrique :

La loi de transition énergétique et écologique pour la croissance verte (LTECV) impose aux DOM l'abandon des énergies fossiles pour toutes leurs consommations d'énergie, y compris la mobilité et le transport. Cela suppose de rendre ces services par des énergies renouvelables.

Les actions à mener sont :

- L'accompagnement technique et financier au déploiement

Freins à lever :

La Guyane est l'un des territoires les moins bien équipés pour la circulation des 2 roues, en particulier non motorisés, mais aussi des piétons.

Il s'ensuit une accidentologie importante avec trop de morts et de blessés, qui fait fuir les usagers potentiels et réservent ces modes de transport aux publics les plus précaires.

La directive européenne sur les énergies renouvelables empêche la production de bio-carburants en Guyane. Il reste donc les vecteurs électriques (batteries électrochimiques) et hydrogène (produit à partir de l'électricité aussi). Cela suppose :

- un renouvellement complet du parc de véhicules (légers et lourds) pour passer à des véhicules électriques ou hydrogène,
- le déploiement de bornes de recharge et de stations-services,
- l'évolution rapide du métier de mécanicien

- d'un parc de véhicules électriques et hydrogène
- L'accompagnement technique et financier au déploiement des bornes de recharge
- La mise en place de formations initiales orientées électricité en remplacement progressif de formations de mécaniciens auto
- La mise en place de formations de reconversion pour les mécaniciens auto.

automobile vers un
métier d'électricien

Financement :

- montant total estimé 30 M€ d'infrastructures (voiries piéton et 2 roues, bornes de recharge, ...), variable selon l'ampleur, à préciser par des études
- origine des financements et clef de répartition... Mais projets d'infrastructure routière retardés par le transfert d'usage
+ des vies sauvées et des handicaps évités

Échéancier

Immédiat, fin en 2030 au vu du retard à rattraper

Partenaires concernés :

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Thème / sous-thème : énergie et changement climatique / développer les filières de traitement des déchets

Projet : Gestion des déchets en sites isolés au service de l'adaptation réglementaire

Porteur de projet : Parc amazonien de Guyane

Nom du porteur : Gilles KLEITZ

Statut : Directeur

Mail : en-gkleitz@guyane-parcnational.fr | Téléphone

Description du projet :

L'aggravation du risque sanitaire (santé et salubrité publique) lié aux déchets dans les villages du sud Guyane atteint aujourd'hui un niveau d'alerte sans précédent et le besoin d'intervention revêt un caractère d'urgence.

Des solutions transitoires ont pu être testées, et un retour d'expérience en cours vise à documenter les situations et formuler des propositions d'adaptation de la norme au contexte.

L'enjeu principal est donc de répondre à une demande légitime de citoyens français non desservis pas le service public, et d'aborder cette réponse sous l'angle de l'innovation technique et organisationnelle par mise en place de zones de stockages adaptées respectant les normes et d'un mode de gestion approprié.

Freins à lever :

Inadaptation réglementaire
Prise en compte opérationnelle du Retex PAG./ADEME/DEAL
Mode de gestion concertée CCOG/Commune
Délais
Co financements nécessaires.

Financement :

- montant total estimé 400 000
- origine des financements PAG 50 000
et clef de répartition... Autres 350 000

Échéancier (préciser la date de démarrage et de fin) : **2018** : retour d'expérience et proposition d'adaptations réglementaires et techniques

2018-2020 : mise en œuvre généralisée de solutions adaptées au contexte des sites isolés

Partenaires concernés :

> Comité technique 3 : Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème: eau et biodiversité / énergie et changement climatique

Projet : Centrale de Production d'Electricité par Gazéification

Porteur de projet : ARIANEGROUP

Statut : (forme juridique : SAS)

ArianeGroup développe et fournit des solutions innovantes et compétitives dans le domaine des lanceurs spatiaux civils et militaires. Maître d'œuvre des familles de lanceurs européens Ariane 5 et Ariane 6, et des missiles de la force de dissuasion océanique française. ArianeGroup fondée le 1^{er} Juillet 2016 est une co-entreprise détenue à 50% par Airbus Defence and Space et à 50% par Safran. Avec un chiffre d'affaires estimé de 2,5 milliards d'euros, elle emploie plus de 9 000 personnes hautement qualifiées sur plus de 13 sites principaux en France et en Allemagne.

Contact : Patrice PLOTARD (Directeur ARIANEGROUP Guyane) / Thierry RUAUD (Directeur Adjoint ARIANEGROUP Guyane)

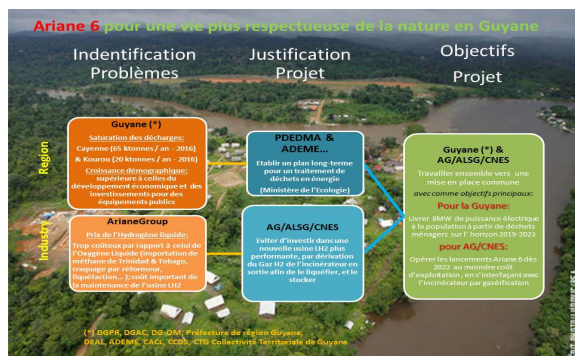
Mail : thierry.ruaud@ariane.group

Téléphone +33 (0)616676806

DESCRIPTION DU PROJET

CONTEXTE

Le traitement et le recyclage des déchets non-toxiques sont de loin insuffisants en Guyane et il n'existe aujourd'hui que peu de tri sélectif pour les déchets ménagers. L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) avait ouvert un appel à idées, intitulé 'ETUDE du potentiel de VALORISATION énergétique par combustion des DEChets non dangereux de Guyane', avec comme objectif déclaré de pouvoir générer 8 MW de puissance électrique à partir de déchets non-toxiques sur un territoire couvrant l'île de Cayenne élargi à Kourou. A un besoin de la collectivité territoriale de Guyane s'ajoute un besoin ArianeGroup pour les 11 lancements d'Ariane 6 par an en phase stabilisée promouvant une approche plus directe et moins coûteuse de la production de LH2 existante à Kourou à ce jour.



OBJECTIFS DU PROJET

La construction d'une centrale de production d'électricité par gazéification de déchets et de biomasse constituant:

FREINS À LEVER

Financements : **70 M€**

- Prêt, Dotation, Subvention

Réglementaires :

- RaS

Partenariats clés à nouer : **consortium**

- Etat Français, CTG, mairies, DEAL, ADEME, EPFAG, PNRG,
- CNES, ArianeGroup, ALSG, Groupe EUROPLASMA, EDF,
- BEI, Union Européenne, autres

Foncier ? **5,5 ha**

- Des terrains devront se libérer/être acquis
- Utilisation de réserves foncières ?

Autres ? **Business adjacent**

- La gestion de l'acheminement des déchets ménagers non-toxiques des décharges de Guyane sur l'usine d'incinération devra être organisée en complément de ce projet (création d'emplois locaux supplémentaires à prévoir pour la région de Guyane)

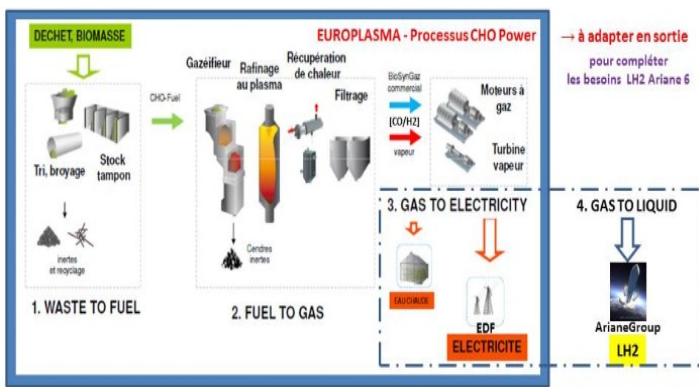
Autres ? **Business adjacents**

- Du bioSynGaz commercial (CO/H2)
- De la vapeur d'eau

La production de ces deux éléments se fera à partir de déchets ménagers non-toxiques provenant des décharges de la Guyane Française, ceci grâce à un incinérateur utilisant une torche à plasma (Brevet ARIANEGROUP).

Cette production sera couplée à des moteurs à gaz et/ou à des turbines vapeur de façon à générer de l'électricité de l'ordre de 10 MWe à partir de 50 000 t/an de déchets, pour le réseau local Guyane. En outre, cette production pourra également alimenter en gaz des chaudières.

Finalement, de l'hydrogène gazeux pourrait être récupéré, filtré, liquéfié afin de générer de l'hydrogène liquide, en s'interfaçant avec l'usine ALSG à Kourou, pour compléter les besoins en ergols LH2 du lanceur Ariane 6.



ACTIONS PROPOSÉES

Si le projet est sélectionné mi-2018 par le comité de sélection des Assises d'Outre-mer 2017:

Début 2nd semestre 2018, kick-off du projet avec l'ensemble des partenaires à mobiliser : Corps d'état (yc CTG, mairie...), CNES et industriels (ArianeGroup, ALSG et Groupe EUROPLASMA)

- **Phase A (mi-2018/mi-2019)**
 - Etudes de Faisabilité Technique ArianeGroup/ALSG/CHO Power (Groupe EUROPLASMA)
 - Visite des sites CHO Power et Tiper de Morcenx et Thouars
 - Préparation des Dossiers (Technique, Autorisation, Levée de fonds...)

Point Clé de Décision : mi-2019

- **Phase B (mi-2019/mi-2022)**
 - Construction de l'usine type (achats, main d'œuvre)
 - Adaptation de l'usine type en sortie de processus de gazéification pour les besoins Ariane 6 (achats, main d'œuvre)
- **Phase C (mi-2022/fin-2022)**
 - Fin des Travaux : Livraison
 - Montée en puissance (finalisation de la formation du personnel) pour une phase d'exploitation de l'usine d'incinération à pleine puissance, stabilisée, début 2023

potentiels

- Installation du gaz de ville avec des aménagements particuliers du réseau de distribution, des méthodes de stockage ?
- Construction d'un réseau de stations hydrogène pour la recharge de voiture à pile à combustible ?



Financement :

Budget d'Investissement demandé : 70 M€ répartis en:
<ul style="list-style-type: none">• 60 M€ pour la construction de l'usine d'incinération• 10 M€ pour son adaptation en sortie pour des besoins Ariane 6 et le fonctionnement d'une structure de pilotage (AD)

pour un **Chiffre d'Affaires attendu de 300 M€ sur 20 ans**, avec à la clé la **création de 35 emplois directs et autant d'emplois indirects** pour le territoire

Échéancier :

En admettant un T0 des activités en mi-2018, un échéancier prévisionnel, en M€ e.c.2018, pourrait-être:

	AF0 ¹	AF0+1		AF0+2	AF0+3	AF0+4	Total
Construction Usine (type-CHO Tiper)		1	9	20	25	5	60
Adaptation Usine (dérivation H2)		0,5	1	2,5	2,5	1	7,5
Structure de Pilotage	0,5	0,25	0,25	0,5	0,5	0,5	2,5

Le Point Clé de Décision étant alors programmable en milieu d'AF0+1, soit en mi-2019, pour une couverture financière de 2,25 M€.

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés :

- En attente du choix de la sélection finale des Assises d'Outre-mer 2017, supposé tomber en Mai/Juin 2018 / l'exemple de partenariat sera pris sur celui de l'usine CHO-Tiper.

Partenaires à mobiliser

- Etat Français, CTG, mairies, DEAL, ADEME, EPFAG, PNRG,
- CNES, ArianeGroup, ALSG, Groupe EUROPLASMA, EDF,
- BEI, Union Européenne,
- Autres ?

1 AF0 = Année Fiscale 0 (année du démarrage des activités)

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Thème / sous-thème : énergie et changement climatique / observer le changement climatique et conduire des expérimentations

Projet : Etude et démonstration de la faisabilité de l'exploitation des courants marins pour la production d'énergies renouvelables

Porteur de projet : ADEME & IFREMER

Nom du porteur :

Statut :

Mail :

Téléphone

Description du projet :

L'énergie des courants marins représente un gisement inexploré en Guyane, alors que le courant équatorial et ses variantes baigne nos côtes au droit des principaux centres de consommation du littoral.

Des technologies récentes permettent d'exploiter des courants peu intenses mais constants, y compris par des fonds peu importants.

Ces technologies sont remarquablement peu impactantes sur les espèces et les habitats, offrant une alternative élégante aux autres ENR, et permettent en outre le développement d'une filière industrielle structurante sur le long terme.

Cette opération est une démonstration de la faisabilité technique de l'implantation d'hydroliennes sur le plateau continental afin de compléter et significativement renforcer les différentes énergies renouvelables en Guyane. L'étude vise à identifier précisément le gisement de courants marins et sa variabilité spatiale et temporelle, et à proposer en fonction des contraintes locales le modèle technologique le plus adapté.

L'étude fait l'inventaire des étapes techniques/financières/juridiques/réglementaires, etc... pour programmer l'implantation d'une filière industrielle sur le territoire. Elle recherche les partenariats à établir et définit les besoins en ressources humaines à développer en Guyane.

Freins à lever :

Courantologie à affiner.
Tests de corrosion.
Pose d'un démonstrateur à petite échelle.
Premières études d'impacts faunistiques.
Moyens nautiques adaptés.

Intégration dans les appels à projets du Ministère de l'Ecologie

Financement :

- montant total estimé
- origine des financements et clef de répartition...

800K€, avec une première phase de faisabilité légère à 50 k€

ADEME Etat CTG

Échéancier

2019 - 2021

Partenaires concernés :

EDF, EEL Energy, CSRPN, DEAL (ports), Chambre de Commerce, CNES, Comité des pêches de Guyane

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Projet : Sylviculture – Plantations pour la production de bois d'œuvre et bois d'énergie

Porteur de projet : INTERPROBOIS GUYANE

Professionnels de l'amont de la filière

Mail : sg@interproboisguyane.fr

Téléphone 0594 28 79 37

Description du projet :

Objectif

Constituer des zones de sylviculture pour la production de bois d'œuvre et bois énergie qui doit permettre d'avoir une alternative et un complément à l'approvisionnement de bois issu de forêt primaire.

Cette solution doit également permettre l'augmentation des volumes de bois prélevés afin de répondre à la demande de la biomasse et faire baisser les prix du bois d'œuvre.

Projet : réalisation d'une plantation sur une zone de forêt primaire d'une surface 600 Hectares avec une première récolte à horizon 2022.

Freins à lever :

- Accès au foncier
- Création d'une filière dédiée (contrainte)
- Financement d'un matériel spécifique dédié

Décomposition des coûts :

- Défriche = 3 500 €/ha
- Préparation et plantation = 1 600 €/ha
- Pépinière = 4 000 000 €
- Entretien de la plantation = 160 €/ha/an

Autres commentaires éventuels sur le projet : ce projet doit permettre de lancer la première phase d'une production de bois issu de la sylviculture. Une première récolte sera réalisée à horizon 2022.

Ce nouveau mode d'exploitation en Guyane doit permettre de répondre à la problématique d'éloignement actuel de la ressource et de l'augmentation du volume de récolte à l'hectare.

D'après les essais réalisés par le CIRAD les rendements à l'ha sur 30 ans devrait atteindre 250 m³ de grumes contre 25 m³ actuellement.

A horizon 2022, les premières plantations doivent permettre d'atteindre un rendement 60 m³/ha.

Financement :

- 9 940 000 € montant total estimé
- origine des financements à définir et clef de répartition...

Échéancier :

démarrage
mars 2018 – novembre 2022

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés

CIRAD, ONF, CTBFG

FICHES PROJETS NON HIÉRARCHISÉES PAR LE CT

VOLET ÉNERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE



> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le
changement climatique et de préservation de la biodiversité

Thème / sous-thème : énergie et changement climatique

Projet : Projet Solaire flottant – Barrage de Petit Saut

Porteur de projet :

Nom du porteur : AKUO ENERGY – FPV Blanchard

Statut : SAS

Mail : ghysen@akuoenergy.com

Téléphone

0696 54 44 62

Description du projet :

Installation d'une unité photovoltaïque de 5 Mwc sur support flottants sur la retenue du barrage de Petit Saut permettant de concourir à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et de réaliser une structure innovante en Guyane démonstrateur de savoir-faire et de technologie française.

Freins à lever :

Document d'urbanisme en cours de révision permettant la réalisation de ce projet.

Disposer d'un cadre permettant de tenir compte du volet innovant du projet et donc du surcoût initial associé pour permettre sa réalisation : négociation gré à gré avec EDF ou intégration de l'innovation de projet dans le cadre des appels d'offres lancés par la Commission de Régulation des Energies (CRE) sur les Zones non interconnectées (ZNI)

Financement :

montant total estimé : 12 M€

origine des

financements et clef de répartition... 20 % de fonds propres, 80% de dettes sur le projet

Échéancier

Lauréat appel d'offre 2018

Construction 2019 – Mise en service fin 2019

Partenaires concernés :

EDF – Etat (foncier)

Commentaire éventuel sur la faisabilité :

Technologie éprouvée et déjà utilisée en métropole et dans d'autres pays (Japon, Royaume Uni...)

Pas de contraintes techniques ou environnementales particulières pour la réalisation du projet

Commentaire éventuel sur l'emploi :

Création d'emploi local lié à la maintenance et l'entretien de la centrale en faisant appel au tissu local.

Développement d'un savoir-faire qui pourra être exporté sur d'autres projets de centrales flottantes dans la zone Amérique - Caraïbe.

Autres commentaires éventuels sur le projet :

Le site de Petit Saut bénéficie d'un potentiel relativement important permettant de développer de manière raisonnée d'autres projets.

En cas de perspectives favorables, il devient envisageable pour le porteur de projet de créer une structure locale destinée à la fabrication locale des flotteurs pour la Guyane ou d'autres projets dans la zone.

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Thème / sous-thème : énergie et changement climatique

Projet : Réalisation d'un système de production d'énergie hybride sur la commune de St Georges de l'Oyapock

Porteur de projet :

Nom du porteur : AKUO ENERGY

Statut : SAS

Mail : ghysen@akuoenergy.com

Téléphone

0696 54 44 62

Description du projet :

Projet de réalisation d'une installation photovoltaïque avec stockage de 1 MWh et 1,2 MWh sous forme containerisée pour un déploiement et un entretien facilité. Batteries en mesure de réaliser du soutien réseau.

L'objectif est de contribuer à la couverture des besoins énergétiques de la commune (besoins estimés à 1,2MW en 2015 et 1,8 MW d'ici 2030).

Volonté d'offrir une solution énergétique renouvelable pour les communes de l'intérieur

Freins à lever :

Besoin de négociation avec les collectivités et EDF pour disposer d'un accord gré à gré sur le tarif d'électricité et le déploiement de la solution

Financement :

- montant total estimé : 2,3 M€
- origine des financements et 20 % de fonds propres, 80 % de dettes sur le projet clef de répartition...

Échéancier :

Démarrage en 2018 et mise en service en fin d'année 2018 – début 2019 après accords des partenaires concernés par le projet.

Partenaires concernés :

Collectivité locales - EDF

Commentaire éventuel sur la faisabilité :

La technologie développée par AKUO ENERGY est actuellement en cours d'installation en Indonésie. A partir du moment où il y aura accord local, la technologie - totalement pré-câblée et pré-montée - peut être déployée rapidement sur site.

Commentaire éventuel sur l'emploi :

Création d'emploi local pendant la phase de travaux (environ 30 personnes).

Formation et embauche de 2 techniciens de la commune de St Georges de l'Oyapock pour assurer la maintenance du site.

Possibilité de réalisations supplémentaires sur les autres communes de l'intérieur générant de nouveaux emplois

Autres commentaires éventuels sur le projet :
Possibilité de réalisation de projets identiques sur d'autres communes de l'intérieur.

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le
changement climatique et de préservation de la biodiversité

Thème / sous-thème : énergie et changement climatique

Projet : VALORISATION DE LA BIODIVERSITE pour un développement durable de Roura Kaw en développant les modes de transport doux et la mobilité électrique

Porteur de projet : JAL VOYAGES /Amazones Ecolodges Oyack /Ecolodge Caïman

Nom du porteur : Jean-Louis ANTOINE

Statut : Réalisateur de projets écotouristiques

Mail : jal@jal-voyages.com

Téléphone 0694.234437

Description du projet :

Balades et Itinéraires Touristiques *JAL Zéro émission*

Mettre en place une offre écotouristique cohérente entre Kaw et Roura

Mise en service de moyens de déplacement n'ayant pas d'impact sur l'environnement.

L'ensemble géographique Roura Kaw offre un biotope exceptionnel Unique de l'Orénoque à L'amazone

Il doit donc devenir un projet modèle de développement écotouristique.

L'écolodge Caïman de Kaw est déjà identifié comme un produit écotouristique innovant identifié comme tel par le journal de la commission européenne

Le sentier de grande randonnée Roura Kaw sera un atout. La CTG s'engage a refaire la route Roura Kaw et le débarcadère de Kaw pour aout 2017

La circulation de découverte écotouristique de Roura à Kaw doit pouvoir se faire avec des véhicules non polluants donc électriques

Voitures, bus électriques, vélos à assistance électrique et sur Roura et à Kaw, l

Les découvertes fluviales es bateaux à propulsion électrique

JAL Voyages, pionnier de l'innovation propose déjà sur Kaw des bateaux à propulsion électrique dont certains avec une alimentation solaire intégrée.

Il sera souhaitable de mettre en place des stations d'alimentation électrique si possible solaires pour alimenter ces véhicules routiers et nautiques.

Le projet est de faire de cet ensemble géographique un site modèle de valorisation d'un milieu exceptionnel par l'écotourisme sans émission impactant le réchauffement climatique

Des bornes solaires de recharge électriques seront à installer sur les différents sites : Roura : lodge Amazone

Soutenir la maitrise de l'énergie dans les transports écotouristiques

Faire de Roura Kaw un exemple de déplacement électrique pour un impact Zéro carbone

donc modèle de lutte contre le réchauffement climatique.

FREIN A LEVER

Faire porter par l'état et les collectivités un projet de développement durable de cet espace

Le cout des batteries de stockage de l'énergie solaire est élevé pour recharger les voitures de nuit.

La recharge de jour pour les vélos à assistance électrique peut se faire le temps des excursions sur site : Réserve Trésor, site Coq de roche

Lodge Oyack, puis sur la route : Réserve Trésor, Camp caïman, Scierie coq de roche, Camp Patawa, débarcadère de Kaw, village de Kaw.

JAL a déjà mis en service des véhicules électriques : twizy, Zoé, des vélos à assistance électrique, des bateaux à propulsion électrique sur Roura Amazone lodge Oyack et à Kaw

Vitrine de l'écotourisme européen en Amérique du sud a l'instar de ce que développe le Costa Rica

Roura Kaw sera un projet de démonstration Zéro carbone

Financement :

→ montant total estimé

→ origine des financements et clef de répartition...

Le projet initial est estimé au moins à **540.000 €**, ci-joint un plan de financement :

Auto-financement :	40 000 €
Partenaires privés :	20 000 €
Contrat de destination :	120 000 €
CTG :	120 000 €
Europe	120 000 €
CNES :	120 000 €

Échéancier (préciser la date de démarrage et de fin) :

Le chantier a déjà commencé et la fin du chantier prévu en décembre 2019.

Partenaires concernés :

Etat, Collectivités, Parc Roura Kaw, partenaires publics/privés

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

Thème / sous-thème : énergie et changement climatique

Projet : Cluster pour le développement des filières forestière, agricole et en énergies renouvelables dans l'Ouest de la Guyane.

Porteur de projet :

Nom du porteur : GENERG

Statut : association

Description du projet :

Mise en service de moyens de production énergétiques

- ➔ Centrale de production d'électricité de 5 MW
- Parc agri-voltaïque de 5MW avec batteries de stockage
- Permettant des activités agricoles ou pastorales

L'organisation de ces moyens de production serait assurée par

Une structure d'animation et d'aide à la coordination des acteurs de la chaîne d'approvisionnement

Cette structure sera chargée d'optimiser les ressources du plan d'approvisionnement de la centrale biomasse qui proviendront

- D'une scierie d'une capacité de 20 000m²
- D'une mise en œuvre par l'ONF
- D'un point d'approvisionnement bois d'œuvre et bois d'énergie pour l'alimentation de la scierie et l'usine de production d'électricité
- D'un schéma de plantations bois d'œuvre et bois énergie
- D'un groupement d'agriculteurs souhaitant mettre en œuvre une défriche à faible impact et intéressés par une mise en valeur de terres basées sur des systèmes agroforestiers et de cannes mutli-usages.

Le développement d'un outil informatique spécifique permettant de gérer les ressources au niveau de chaque producteur et bassin d'approvisionnement ainsi qu'une plateforme de collecte de biomasse

Freins à lever :

Sécurisation du foncier (industriel et agricole)

Autorisations administratives

Obtention du tarif de rachat d'électricité (CRE) et agrément fiscal (DGFIP)

Création de la structure d'animation (financement ligne 16.6)

Financement :

- montant total estimé
- origine des financements et clef de répartition...

Financement pour un investissement total de l'ordre de 100 M€

- pour la centrale biomasse de 5 MW
- pour la centrale agri-voltaïque de 5MW
- pour les aménagements forestiers et agricoles nécessaires au plan d'approvisionnement
- pour l'outil informatique de planification des plans et

ressources biomasse
mise en œuvre d'une structure d'animation

Échéancier (préciser la date de démarrage et de fin) : Centrale agri-voltaïque : Mise en service 2020
Centrale biomasse : Mise en service 2022
Structure d'animation : 2018

Partenaires concernés :

- InterProBois
- Chambre d'Agriculture
- EPFAG
- EcoFog
- Forest Initiative
- CCOG
- ONF
- ...

Emploi

Plusieurs dizaines d'emplois pour la construction puis 120 emplois permanents et 200 emplois indirects.

Autres commentaires éventuels sur le projet :

La zone de Saint Laurent a un besoin important de nouvelles unités de productions d'électricité et ne dispose pas d'une scierie structurée de taille importante sur la zone. Il est donc proposé de créer un cluster qui organiserait les filières amont et aval permettant de répondre à une organisation optimale de ces deux besoins.

Ces démarches conjointes permettraient d'optimiser les distances parcourues par les différentes ressources et une optimisation des expériences liées aux démarches de nouveaux types de plantations en complément d'activités agricoles conventionnelles.

> Comité technique 3 :
Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le
changement climatique et de préservation de la biodiversité

Sous-thème : Énergie et Changement climatique

Projet : projet Biomasse de la Guyane

Porteur de projet : Collectivité Territoriale de Guyane

Statut : collectivité territoriale

Contact : Hélène SIRDER

Mail : SIRDER Helene
secretariat.cabinetsirder@orange.fr

Téléphone 0594 30 06 00

Description du projet :

CONTEXTE

Le projet Biomasse de la Guyane s'inscrit dans le Plan Pluriannuel de l'Énergie (PPE) élaboré par la Collectivité Territoriale de Guyane et signé le 17 mars 2017 par Ségolène ROYAL, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en charge des relations internationales sur le climat.

OBJECTIFS DU PROJET

Ce projet Biomasse doit permettre dans le cadre du développement des énergies renouvelables d'atteindre les objectifs fixés par la PPE de passer d'une production de 15 MW en 2018 à une production de 40 MW en 2023.

ACTIONS PROPOSÉES

Un plan de développement de la biomasse énergie, annexé à la PPE, détaille les modalités de mise en œuvre des actions envisagées pour atteindre les objectifs de structuration et de développement des filières régionales de valorisation de la biomasse. Les modes de gestion foncière les plus adaptés devront être définis pour optimiser l'exploitation de la ressource, offrir la lisibilité nécessaire aux investisseurs pour permettre la structuration des filières et assurer la création d'emplois locaux et pérennes.

Ce plan de développement s'articule autour de quatre axes :

- axe 1 : poursuivre l'amélioration des connaissances (impacts, contraintes d'exploitation et de mise en valeur de la biomasse, études sur les ressources potentielles) ;
- axe 2 : poursuivre la prospective concernant l'aménagement du territoire notamment l'aménagement agricole ;
- axe 3 : poursuivre l'accompagnement des acteurs ;
- axe 4 : créer des conditions tarifaires favorables au développement de la filière.

Freins à lever :

Financier

Financement : CTG / Etat (soutien à la filière) : 6 M d'euros

Échéancier : PPE 2018 - 2023

PARTENAIRES

Partenaires mobilisés : ONF, ADEME, PRME, DAAF, CIRAD, , laboratoires de recherche, UAG, DRRT, opérateurs forestiers, CCIG

Partenaires à mobiliser



Chefs de file :

Volet Biodiversité : Thomas PETITGUYOT, DEAL

**Volet Énergie et changement climatique :
Isabelle GERGON et Yann SAUVALLÉ, DEAL**